

**2016-2021**

**Procès-verbal no 26a de la séance ordinaire du Conseil général**

**du lundi 9 décembre 2019, salle du Grand Conseil, Fribourg**

**Présidence: M. Blaise Fasel**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.03 heures.

Présence de 72/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (8): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Caroline Chopard, Rana Eltschinger-Bassil, Eva Heimgärtner, Michaël Li Rosi, Francesco Ragusa, Nicolas Stevan et Julien Vuilleumier.

Absent (-):

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Dominique Vidmer.



**Le Président**. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mme la Vice-Présidente du Conseil général, Chers collègues, j’ai le plaisir de vous saluer et d’ouvrir cette 25ème séance ordinaire.

Je salue également les membres de l’administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 28 novembre 2019, contenant l’ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Cette dernière annule et remplace la convocation et l’ordre du jour datés du 18 novembre 2019. Cette modification s’explique par le fait que suivant l’article 38 alinéa 2 de la loi sur les impôts communaux (LICo), tout projet de modification du coefficient d’imposition doit être contenu dans la convocation du Conseil général. Autrement dit, il devait figurer comme objet à l’ordre du jour en mentionnant les nouveaux coefficients. Ceci est le cas dans la deuxième mouture de la convocation que nous avons reçue.

Avez-vous des remarques d’ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n’est pas le cas. L’ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux no 25a et b de la séance du Conseil général des 30 septembre et 1er octobre 2019;
3. Budget de fonctionnement 2020: Décisions sur la baisse du coefficient d’impôt ainsi que sur la durée de celle-ci – Message n° 47;
   1. Diminution du coefficient de l’impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales de 81.6% à 80% de l’impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital de 81.6% à 80% de l’impôt cantonal de base pour les années 2020 et 2021
   2. Augmentation des coefficients d’impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales à 81.6% de l’impôt cantonal de base dès 2022

Rapport de la Commission financière

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances

3bis. Examen du budget de fonctionnement 2020 de la Commune – Message no 47;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances

Rapport de la Commission financière

Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction

4. Examen du budget des investissements 2020 de la Commune – Message no 47;

1. Inscription des investissements déjà votés (catégorie I)
2. Octroi et inscription des investissements à voter au budget 2020 (catégorie II)

|  |
| --- |
| 1. 300.506.21 Mise à jour de l'infrastructure informatique   des bâtiments scolaires Fr. 180’000  2. 300.506.22 Mise à niveau du parc informatique   (rentrée 2020/2021) Fr. 500'000  3. 300.506.23 Renouvellement du mobilier scolaire +   informatique 2020 Fr. 450’000  4. 310.506.00 Renouvellement appareils salle AC   du Belluard Fr. 150’000  5. 311.506.01 Nouveau mobilier CO Jolimont Fr. 500’000  6. 402.506.02 Raccordements électriques pour   manifestations 3e tranche Fr. 170’000  7. 430.501.18 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de  l’école, piétons, deux-roues, transports publics Fr. 200’000  8. 520.501.100 Entretien des chaussées et trottoirs 2020 Fr. 1'000’000  9. 520.501.101 Dangers naturels: assainissement falaises   2020 Fr. 1'000’000  10. 520.501.102 Loi s/handicapés (Lhand): Mise en conformité   des arrêts TC 2020 Fr. 150’000  11. 520.501.103 Mesures d'assainissement pour la protection   contre le bruit 2020 Fr. 250’000  12. 520.501.104 Mur des Alpes/Bletz – assainissement de la   galerie de captage Fr. 50’000  13. 520.501.105 Mur Grand-Fontaine: Rénovation du mur Fr. 105’000  14. 520.501.106 Passage Inférieur Route-Neuve 41:   Travaux d’assainissement Fr. 71’000  15. 520.501.107 Ouvrage d'art: Pont de Zähringen   (étude complémentaire) Fr. 300’000  16. 520.506.23 Monte-charge y.c tableau électrique Fr. 220’000  17. 520.506.24 Véhicules: remplacements 2020 Fr. 810’000  18. 531.506.02 Décharge de Châtillon: achat d'une chargeuse   à chenilles Fr. 350’000  19. 560.506.04 Assainissement éclairage halogène métal Fr. 100’000  20. 560.506.05 Développement énergétique 2020 Fr. 300’000  21. 560.509.00 Projet biotopes Fr. 50’000  22. 611.503.40 Assainissements énergétiques: chauffage &   enveloppe 2020 Fr. 550’000  23. 611.503.41 Joseph Piller: transformation intérieure   complément Fr. 200’000  24. 611.503.42 Sécurité, nouvelles normes incendies,   électricité 2020, travaux Fr. 75’000  25. 612.503.102 AES Vignettaz: aménagement AES provisoire   dans locaux existants Fr. 100’000  26. 612.503.103 Colonie de Sonnenwyl: renforcement structurel Fr. 150’000  27. 612.503.104 Ecole de la Vignettaz: assainissement des   installations de régulation Fr. 250’000  28. 612.503.105 Ecole de la Vignettaz: transformation du   bâtiment B - études compl. Fr. 185’000  29. 613.503.42 Maison de quartier ancien kiosque Vignettaz:   chang. d'affectation et transform. int. Fr. 150’000  30. 614.503.03 Site des Neigles: transformations intérieures Fr. 180’000  31. 615.503.02 Derrière-les-jardins: dépôt sport et WC publics Fr. 60’000  32. 618.503.34 Route des Neigles 39: assain. Locaux/WC Fr. 762’000  33. 620.501.85 Requalification du Pont de Zaehringen (étude) Fr. 242'400  34. 620.501.100 Sarine revitalisation: complément étude AVP Fr. 100’000  35. 620.501.101 Passage inférieur avenue du Midi - secteur 3:   factures 2019-2020 Fr. 160’000  36. 620.501.102 Adaptation du PAL aux planifications   supérieures (étude) Fr. 80’000  37. 620.501.103 Couverture de l'A12 - budget 2020 Fr. 65’000  38. 620.501.104 Haus der Farbe: Etude sur les teintes des   façades en milieu urbain Fr. 60’000  39. 620.501.105 Place de jeux: Kybourg Fr. 100’000  40. 620.501.106 Place de jeux Domino: remise en état (étude) Fr. 125’000  41. 620.501.107 Place de la Coutellerie requalification:   étude et réalisation Fr. 350’000  42. 620.501.109 Place Vignettaz-Daler - étude Fr. 240’000  43. 620.501.110 Préparation du Projet d’Agglomération 4 (étude) Fr. 120’000  44. 620.501.111 Réaménagement de la Planche Inférieure et   du Karrweg Fr. 635’000  45. 620.501.113 Signalétique site St-Léonard Fr. 60’000  46. 620.501.114 Stratégie urbaine post-PAL 2018: 2020 Fr. 80’000  47. 620.501.115 Transagglo: Europe - Tivoli - Affry – Midi:   étude Fr. 940’000  48. 620.503.02 Escaliers couverts tour des chats Remparts   VdF: travaux d'entretien urgents Fr. 645’000  49. 621.506.18 Parcs et Promenades – véhicules /   remplacements 2020 Fr. 95’000  50. 700.506.59 SI unifié et outils de gestion pour bibliothèques   et ludothèques Fr. 107’000  51. 700.506.60 Fibre optique FriNet 2020 + redondance Fr. 150’000  52. 700.506.61 SI Aide sociale, adaptations à la législation   cantonale Fr. 80’000  53. 700.506.62 SI Gestion des bâtiments Fr. 195’000  54. 700.506.63 SI Gérance immobilière Fr. 100’000  55. 911.501.07 Stade Saint-Léonard: Terrain de football   synthétique (étude) Fr. 100’000  56. 911.501.08 Terrain de football: Assainissement de   l’éclairage 2020 Fr. 140’000  57. 911.506.01 Terrains de football: arrosages   automatiques 2020 Fr. 100’000  58. 912.501.00 Parc des sports: aménagements sportifs ext. Fr. 100’000  59. 917.506.02 Halle omnisports: Réfection parquet et   lignes de jeu Fr. 100’000  *Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.*  60. 532.501.49 Collecteurs évacuation des eaux 2020 Fr. 1'000’000  61. 532.501.50 Etude production d'hydrogène sur site des   Neigles Fr. 50’000  *Ces investissements seront financés par les taxes de raccordement.* |

1. Inscription des investissements à voter ultérieurement (catégorie III)

5. Votes finaux sur le budget 2020 de la Commune;

a. Budget de fonctionnement

b. Budget des investissements

6. Plan financier 2020-2024;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances

Rapport de la Commission financière

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 66 de Mmes et M. Tina Odermatt, Nadège Piller, Marine Jordan et Elias Moussa (PS) lui demandant d'étudier la mise en place d'un permis de végétaliser» en ville de Fribourg;

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 80 de MM. David Krienbühl (PLR), Charles de Reyff (PDC/PVL) et Matthieu Loup (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de rendre obligatoire un système d'identification des travailleurs sur les chantiers dont la Ville de Fribourg est maître d'ouvrage;

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 84 de MM. Simon Zurich, Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant un rapport proposant des pistes encourageant la participation des privés à la protection de la biodiversité;

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 89 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud et Francesco Ragusa (Verts) lui demandant d'étudier la possibilité de lutter contre la propagation des espèces néophytes envahissantes;

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 90 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier les stratégies pour rendre plus soutenables la déchetterie des Neigles et la gestion des déchets de la ville;

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 92 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Christoph Allenspach, Simon Zurich (PS) et Gisela Kilde (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de favoriser la présence d'abeilles sauvages et domestiques en ville;

13. Schlussbericht des Gemeinderates bezüglich des Postulats Nr. 94, eingereicht von Frau Gisela Kilde (CVP/GLP), das den Gemeinderat ersucht zu prüfen, ob die Möglichkeit besteht, Bücherboxen für Kinder auf öffentlichen Spielplätzen aufzustellen;

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants;

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de déplacer l'arrêt de bus «Flixbus» de la rue Louis-d'Affry vers le site de Saint-Léonard;

16. Décision quant à la transmission:

- des propositions

* n° 14 de MM. Jean-Noël Gex (PLR), Marc Vonlanthen (PS), Oliver Collaud (Verts), Bernhard Altermatt (PDC/PVL) et Maurice Page (CG-PCS) demandant au Conseil communal une modification de l’article 15 du règlement sur les émoluments administratifs en matière d’aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015;
* n° 15 de MM. Jean-Noël Gex (PLR), Marc Vonlanthen (PS) et Bernhard Altermatt (PDC/PVL) demandant une modification de l’article 10bis du règlement sur les émoluments administratifs en matière d’aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015;
* des postulats
* n° 124 de Mme et MM. Julien Vuilleumier (Verts), Simon Murith (PDC/PVL), Claudio Rugo (PA), Marc Vonlanthen (PS), David Krienbühl (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal de définir une politique communale de réduction des gaz à effet de serre et d’adaptation au changement climatique;
* n° 125 de M. Raphaël Casazza (PLR) demandant au Conseil communal de présenter un plan d’investissement pour assurer l’autonomie électrique et de chaleur du patrimoine immobilier communal d’ici l’année 2035;
* n° 126 de M. Claude Richard (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d’étudier la possibilité de mettre en place des solutions Smart City en ville de Fribourg;
* n° 127 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d’étudier la possibilité d’introduire une carte d’identité communale pour la sécurité des «sans-papiers»;

17. Réponses aux questions:

- no 114 de M. Christophe Giller (UDC) relative au développement de logements d'utilité publique et d'une vie sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY;

* n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes;
* n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l’ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg;
* n° 145 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative aux conséquences des travaux de remise en état du pont de Saint-Jean pour les habitants des quartiers de l’Auge et de la Neuveville;
* n° 150 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la procédure mise en place en 2019 pour les budgets participatifs;
* n° 151 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative à la promotion des couverts réutilisables pour les clients des food trucks;

18. Divers.



1. Communications du Président

**Le Président.**

A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

B. Chers/ères collègues, pour vous remercier pour votre engagement durant l’année écoulée, permettez-moi de vous faire une petite attention de Noël. En arrivant, vous avez découvert sur vos pupitres un petit cadeau.

Il s’agit d’un sac réutilisable pour acheter des fruits et légumes sans recourir aux traditionnels cornets en plastique. Ces sacs ont été confectionnés localement avec des matières premières suisses, par «Les Batoilles», un collectif de dames gruériennes fondé en 2015.

Dans ce sac, vous trouverez une portion de pâtes artisanales, produites à l’abbaye d’Hauterive par la petite entreprise «Laudato Si», avec de la farine et des œufs de la région sarinoise.

Enfin, et surtout, vous trouverez un double sous-verre aux couleurs de «Solidarité Femmes Fribourg». Cet objet à la forme particulière vous permettra, durant la période des fêtes, de partager le verre de l’amitié avec vos proches ou votre partenaire, dans votre famille.

Malheureusement, toutes les familles en Suisse n’ont pas la même chance. Malheureusement, la violence domestique et conjugale reste une réalité, bien qu’elle soit cachée. Parfois, cette violence mène jusqu’à la mort. Selon l’Office fédéral de la statistique, chaque année en Suisse, 25 personnes, dont 4 enfants, décèdent des suites de la violence domestique.

«Solidarité Femmes Fribourg – Frauenhaus Freiburg» intervient dans ce contexte difficile. En 2018, dans le canton de Fribourg, l’association et centre LAVI ont conseillé et soutenu 532 femmes victimes de violence au sein du couple. Parallèlement, toujours pour le canton de Fribourg en 2018, 48 femmes et 60 enfants ont été hébergés dans la structure d’accueil sécurisée de Solidarité Femmes.

C’est un engagement extrêmement important qui se fait sur le territoire de notre commune et dont je souhaitais vous parler.

Chers/ères collègues, avec cette petite attention de Noël, j’aimerais avant tout vous remercier pour votre engagement en faveur de la collectivité. Vous pouvez être fiers de votre investissement. Les fêtes de fin d’année vous permettront de reprendre vos forces. Durant ce temps, rappelons-nous des personnes dans le besoin et soyons prêts à continuer à leur porter assistance. Je vous souhaite à toutes et à tous, par avance, d’excellentes fêtes de fin d’année. (Applaudissements).

Je termine en vous rappelant mes liens d’intérêts, qui sont publics et affichés sur le site Internet de la commune: je suis vice-président de Solidarité Femmes Fribourg. J’ai recouru à mes moyens financiers personnels pour vous offrir cette attention de Noël. Le budget communal n’y a pas contribué. Solidarité Femmes n’y a pas contribué non plus. Merci pour votre aimable attention. (Applaudissements).

C. A la suite de la démission de Mme Nadège Piller, avec effet au 3 novembre 2019, M. Nicolas Jaquier a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine le 22 novembre 2019. M. Jaquier, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l’accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

D. Le 4 novembre 2019, le Secrétariat du Conseil général nous a transmis un courrier de La Poste SA faisant part de la décision de remplacer l’office de poste 1702 dans le quartier du Bourg par une filiale en partenariat avec le magasin Marché Plus situé à la rue de Lausanne 2. Je tiens à rappeler que seul le Conseil communal est compétent pour négocier avec La Poste SA. Nous avons déjà réagi dans notre champ de compétences au travers de l’adoption et de la transmission à La Poste de la résolution n° 5 «Maintien de l’office de poste du quartier du Bourg». Vous aurez constaté le 29 novembre 2019, au travers d’un courriel qui nous a été transmis, que le Conseil communal s’est opposé à la décision de La Poste SA et a abordé la Commission fédérale de la poste (PostCom) en ce sens. Le Conseil communal demande à cette dernière de vérifier le respect des directives nationales de l’ordonnance sur la poste, relatives à l’accès à un office de poste ou à une agence postale ainsi qu’aux services de paiement. Le Conseil communal fait également part de son opposition au nouveau système choisi par la Poste pour le quartier du Bourg.

E. Nous siégeons pour la dernière fois dans ces murs avant de déménager durant le temps des travaux. Notre prochaine séance se déroulera à la Maison de Justice, à la rue des Chanoines, le lundi 17 février 2020, à 19.30 heures. Nous disposerons dans cette salle à peu de choses près du même dispositif technique pour nos séances actuelles (c’est-à-dire un système de badges, des microphones et support pour vote électronique à chaque pupitre et une projection sur écrans). Le 15 novembre 2019, un test grandeur nature concluant a eu lieu. Il y en aura encore un autre le 15 janvier 2020 auquel la présidence participera. Tout sera prêt pour que nous puissions siéger confortablement. Le plan de la salle ainsi que les informations nécessaires à la bonne tenue de la séance vous seront communiqués en temps opportun par le Secrétariat.

F. Je vous informe qu’après les modifications d’ordre formel adoptées par le Conseil général le 2 juillet 2019 au règlement du Conseil général, ce dernier a été approuvé le 7 novembre 2019 par la DIAF, date qui correspond à son entrée en vigueur. Sa publication sur Internet et sa traduction en allemand se feront prochainement.

G. Je ne vais pas vous rappeler toutes les règles qui s’appliquent au bon déroulement de notre séance, que vous connaissez sur le bout des doigts, mais je vous prie néanmoins d’en tenir compte.

H. Nous prendrons une pause vers 21.00 heures. La séance de ce soir sera levée vers 22.30 heures et sera suivie d’une verrée au Café du Gothard. Notre objectif est d’arriver à la fin de l’examen de détail du budget de fonctionnement. La séance de demain soir commencera également à 19.00 heures.



2. Approbation des procès-verbaux no 25a et b de la séance du Conseil général des 30 septembre et 1er octobre 2019

**Le Président.** Y-a-t-il des remarques quant à ces procès-verbaux? C’est-à-dire de formuler des propositions de rectification nécessaires.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l’Edilité**. J’ai répondu à la dernière séance aux questions de M. Daniel Gander relatives à la modernisation de la STEP et au traitement des micropolluants. Vous trouvez mes propos à la page 385. Aujourd’hui, je tiens à vous donner une réponse actualisée. Alors que l’étude portait sur le traitement par dosage de charbon actif en biofiltres, le choix du mode de traitement décidé porte finalement sur un traitement par ozonation.

**Le Président.** Ces procès-verbaux sont adoptés avec les considérations énoncées. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à toutes ses collaboratrices.



3. Budget de fonctionnement 2020: Décisions sur la baisse du coefficient d’impôt ainsi que sur la durée de celle-ci – Message n° 47

Discussion générale

**Le Président.** Vous avez reçu le Message n° 47 intégré au fascicule «Budget 2020» qui contient également la présentation de tous les chiffres nécessaires à la bonne compréhension de l’exercice. En outre, vous avez reçu trois nouveaux projets d’arrêtés, sous la forme d’errata, relatifs aux objets à voter aux points 3a, 3b et 3bis de l’ordre du jour, c’est-à-dire:

- 3a: La diminution du coefficient de l’impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 81.6% à 80% de l’impôt cantonal de base pour les années 2020 et 2021;

- 3b: L’augmentation des coefficients d’impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales à 81.6% de l’impôt cantonal de base dès 2022;

- 3bis: La présentation du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Fribourg.

Pour la bonne compréhension de la structure des débats de cette séance, je vous explique la manière dont nous allons procéder. Nous commencerons au point 3 par la discussion générale sur le budget de fonctionnement que nous clôturerons après les rapports des groupes, la prise de parole des parlementaires et celle du Conseil communal, ou par un vote sur les éventuelles propositions de renvoi. Ensuite, nous aborderons le point 3a de l’ordre du jour, soit la proposition de diminution du coefficient de l’impôt des personnes physiques et morales, en commençant par la discussion d’entrée en matière, puis en procédant à l’examen de détail du projet d’arrêté. Après cela, nous nous pencherons sur le point 3b de l’ordre du jour, c’est-à-dire la proposition d’augmentation dès 2022 des coefficients d’impôts sur les personnes physiques et morales, en suivant la même logique procédurale qu’au point 3a. Au point 3bis, nous passerons directement à l’examen de détail du budget de fonctionnement en passant en revue le budget de chaque service, celui de l’Agglomération et le budget par natures. Il n’y aura pas de vote final à ce stade. Nous enchaînerons avec le point 4 de l’ordre du jour, soit l’examen du budget des investissements, au travers d’une discussion générale puis par l’examen de détail des investissements de catégorie 1, 2 et 3. A la suite de quoi nous procéderons aux votes finaux sur le budget 2020 de la Commune au point 5 de l’ordre du jour. Enfin, au point 6 de l’ordre du jour, nous prendrons acte du Plan financier à la suite d’une discussion générale. Les autres points inscrits à l’ordre du jour n’appellent pas de commentaire particulier.

Je vous rappelle qu’en vertu de l’article 53 alinéa 5 de notre règlement, l’entrée en matière est acquise de plein droit pour le budget. Il ne peut dès lors pas y avoir de propositions de non entrée en matière. Une demande de renvoi reste toutefois possible.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Le Conseil communal a le plaisir, après sept mois de travail, de vous présenter le budget 2020 dont je relèverai ici les éléments les plus importants. Vous me permettrez directement de faire l’entrée en matière sur le budget de fonctionnement et sur celui des investissements.

1. Budget de fonctionnement

Le total des charges est de 264’845’942.20 francs, celui des revenus de 265’279’231.30 francs.

Le budget 2019 présente donc un excédent de revenus de 433’289.10 francs soit 0.2% du total des charges.

Si l’on regarde le résultat du budget 2020 de manière plus approfondie, il est à constater que:

* Le bénéfice avant amortissement et réserves volontaires est de 24.5 millions de francs.
* Les amortissements se montant à 16.7 millions de francs, le bénéfice avant réserves volontaires non obligatoires est de 7.7 millions de francs.
* Les réserves volontaires proposées sont les suivantes: 4 millions de francs pour la décharge de la Pila, suivant ainsi le plan de 20 millions de réserves sur cinq ans, et 3.3 millions de francs pour l’assainissement des falaises, nouveau risque annoncé en mai de cette année lors de la présentation des comptes 2018. Le bénéfice arrondi est donc de 400’000 francs.

Certains revenus et certaines charges ont un impact marquant sur le budget 2020, en voici les principaux.

Du côté des **revenus par nature**, la situation est la suivante:

* **Recettes fiscales: augmentation de 4.4 millions de francs** décomposés comme suit:
* Augmentation de 11.3 millions de francs sur le bénéfice des personnes morales. Cette rubrique a retenu une attention toute particulière en raison des votations populaires des projets fédéral et cantonal de l’imposition des personnes morales. Ne pouvant plus appliquer la méthode des années passées, un grand nombre d’entreprises ont été abordées de manière individuelle afin d’affiner nos prévisions. La situation est très variable selon leur domaine d’activité, certaines contribueront de manière plus importante, d’autres de manière moins importante. Notre dépendance à très peu d’entreprises s’est donc encore accrue et présente désormais un grand risque financier lié à un petit groupe d’entreprises.
* Diminution de 5.7 millions de francs sur le capital des personnes morales. Cet effet est un corolaire de la réforme fiscale. En effet, si l’impôt sur le bénéfice est supérieur à l’impôt sur le capital, l’impôt sur le capital est supprimé. Cela induit une baisse de cette rubrique de 85%. Cependant, l’un dans l’autre, la Ville de Fribourg a pu passer le cap de la réforme fiscale de manière positive même si les impôts des personnes morales restent à surveiller de très près.
* Baisse de 1.8 million de francs sur le revenu des personnes physiques. Cette baisse est essentiellement due à la baisse du taux d’impôt de 81.6% à 80.0% de l'indice cantonal. Cette baisse suit la proposition du Conseil général et est tout à fait supportable pour la commune. On y reviendra lors de la discussion des arrêtés.
* Augmentation de 200'000 francs sur la fortune des personnes physiques dû à des situations particulières
* **Les autres contributions, taxes et émoluments** diminuent de 900’000 francs mais restent toujours difficiles à prévoir.

Si l’on regarde les **charges par nature**:

* **Charges du personnel: augmentation de 2.7 millions de francs** due d’une part à une augmentation nette de la masse salariale (+1.2 million de francs ou +0.9%) dans laquelle il faut noter le transfert de huit postes à SINEF, rémunérés désormais par un mandat de prestations. D’autre part, il y a une augmentation de 1.4 millions de francs suite à l’augmentation de la part employeur des cotisations à la CPPVF, une hausse de 400’000 francs liée au nouveau système salarial et une augmentation de 300’000 francs suite à l’augmentation des cotisations SUVA et à d’autres variations qui influencent les charges. Le Conseil communal constate aussi l’augmentation progressive de l’IPC qui devrait prochainement rejoindre l’indice de base, impliquant de facto une augmentation des salaires.
* **Charges des biens et marchandises: hausse de 1.9 million de francs** avant tout en raison du nouveau mandat de prestation à SINEF dont on vient de parler (+1.0 million de francs), les charges des activités scolaires, journées et camps (+700’000 francs) et un coût supplémentaire pour le transport des élèves de 100’000 francs.
* **Amortissements: augmentation de 1.2 million de francs** due à l’activation de la mise en service des investissements. Si l’augmentation 2020 est modérée, l’intensité des investissements à venir reste le sujet d’inquiétude majeur pour les futurs budgets de fonctionnement avec un niveau d’investissements prévu qui est désormais à un plafond de ce que pourra financer la Commune à l’avenir.
* **Remboursements et participations à des collectivités publiques: diminution de 800’000 francs**. Cette différence est due aux projets à blueFACTORY qui concernaient 2019 et que l’on n’a plus en 2020 (-2.85 millions de francs). Cette diminution est compensée partiellement par rapport au budget précédent par une augmentation de la contribution à l’Agglo dans le domaine de la mobilité (+200’000 francs) et surtout par une forte augmentation de la péréquation intercommunale des ressources (+1.5 million de francs) en raison, c’est dans les faits plutôt une bonne nouvelle, de notre meilleure situation par rapport aux autres communes du canton.
* A noter que les **intérêts passifs** continuent de diminuer en raison des bonnes conditions d’emprunt.

Des réponses plus détaillées sur certaines de ces positions vous seront données lors de l’examen de détail des services par les directeur-trice-s.

2. Budget des investissements

Le total des investissements du budget 2020 se monte à 137’218’081 francs (+25.4 millions de francs ou +22.7% par rapport au budget 2019 et +71 millions de francs ou 107% par rapport au budget 2018). Cette augmentation est avant tout due à la volonté du Conseil communal de réaliser des projets stratégiques en ville de Fribourg et évidement le rattrapage de certaines tâches de remise en état. Toutefois, ce total atteint, comme je l’ai déjà dit et j’insiste, le plafond de capacité d’investissement de la commune. Cette intensité d’investissement constitue un des, sinon le souci majeur des finances communales avec un impact sur le compte de fonctionnement qui va doubler dans un horizon de cinq ans.

Selon les catégories, les investissements sont répartis de la manière suivante:

* **Catégorie I – 76.9 millions de francs** (déjà votés) contre 24.2 millions de francs en 2019, ce montant étant présenté à titre indicatif puisque le Conseil général s’est déjà prononcé sur ces objets. J’y reviendrai lors de l’examen de l’arrêté.
* **Catégorie II – 15.9 millions de francs** à voter au budget 2020 (contre 16.7 millions de francs au budget en 2019) dont 5.6 millions de francs pour les espaces publics, 1.7 million de francs pour les bâtiments scolaires et écoles, 1.1 million de francs pour la mobilité et les véhicules, 1.1 million de francs pour le domaine de l’énergie, 700’000 francs d’équipement informatique et 500’000 francs d’équipements sportifs.
* **Catégorie III – 44.4 millions de francs.** Il s’agit des objets qui feront l’objet d’un Message dans le courant de l’année. Ils concernent notamment le bâtiment de la police (15.8 millions de francs), la participation aux voies vertes de l’Agglo (6.6 millions de francs), le bâtiment B de l’école de la Vignettaz (6.3 millions de francs), le traitement des micropolluants à la station d’épuration (3.6 millions de francs), les Grand-Places (3.1 millions de francs) et la production de chaleur à la STEP (2.5 millions de francs).

La discussion de détail se fera évidement lors de l’examen des investissements.

3. Indicateurs

Il est important de noter l’évolution de quelques indicateurs selon le projet de budget 2020:

* L’endettement passe de 202.5 en 2015 à **246** **millions de francs** en 2020 soit une augmentation de 43.5 millions de francs par rapport au début de la législature et une augmentation de 63 millions de francs par rapport au budget prévisionnel 2019. L’augmentation de l’endettement est due à l’intensité de la réalisation de projets voulus par le Conseil communal. L’évolution des taux d’intérêt confirme le choix judicieux d’investir en cette période. Il reste toutefois, encore une fois, le point le plus préoccupant de nos finances communales.
* La dette par habitant passe de 5’402 francs en 2016 à **6’035 francs** en 2020 soit une augmentation de 633 francs (+11.7%).
* Le ratio de fonds propres qui était de 9.3% fin 2016 s’améliore en 2020 à 11.4% mais diminue de 1.5 points par rapport au budget prévisionnel 2019 et dépendra fortement des décisions relatives à sa répartition, l’objectif étant d’arriver à terme à un ratio de 15%.
* La marge nette d’autofinancement, quant à elle, revient en 2020 à un niveau équivalent à celui de 2016 (25.6 millions de francs) après être montée à 38.8 millions de francs en 2017 et 2018. La tendance reste à la baisse pour les prochaines années.

1. Conclusion

La situation financière de la Commune est saine. Il faudra rester très vigilant face aux recettes fiscales des personnes morales, au développement de la péréquation financière et à l’intensité très marquée des investissements. Cependant, le budget 2020 a pu absorber les effets de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg et de la réforme fiscale des entreprises, l’implémentation du règlement du personnel et du nouveau système salarial, la diminution temporaire du taux d’impôt, la maîtrise des risques de la Pila et des falaises et offre de nombreux projets à la population dans quasiment tous les services.

Enfin, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l’examen détaillé du budget 2020 de la Ville de Fribourg et les discussions constructives y relatives. Grand merci aussi au Service des finances pour son immense travail et à l’ensemble des services de la Commune pour leur implication dans le processus budgétaire.

Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. Afin de répondre aux exigences de la loi sur les Communes, la Commission financière a procédé à un travail d’analyse approfondi au fil du mois de novembre en s’appuyant sur le Message du Conseil communal n° 47 concernant le budget de la Ville de Fribourg pour l’exercice 2020, ainsi que sur les échanges qu’elle a eus avec tous les membres du Conseil communal et leurs chef-fe-s de service.

Comme les années précédentes, la Commission financière a pu mener sa tâche dans d’excellentes conditions de travail, disposant suffisamment tôt de tous les documents nécessaires. La qualité des discussions ainsi que la volonté de clarté et de transparence qui ont prévalu lors des échanges avec le Conseil communal et les chef-fe-s de service lui ont permis de récolter les informations et les explications nécessaires sur les enjeux stratégiques et sur les questions relevant de la gestion quotidienne du ménage communal. Nous tenons ici à remercier chaleureusement le personnel communal pour sa collaboration.

Durant cette période particulièrement dense, la Commission financière a pu, comme d’habitude, compter sur l’excellente collaboration de son secrétaire M. M. Maridor, ainsi que du personnel du Secrétariat de Ville. Un grand merci à ces personnes.

1. Examen du budget de fonctionnement 2020 de la Commune

*1.1. Analyse du Message du Conseil communal*

Dans son Message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l’exercice 2020, le Conseil communal soumet à l’attention du Conseil général un budget qui présente un bénéfice de 433’289.10 francs.

Ce budget appelle les commentaires suivants de la part de la Commission financière. Elle constate tout d’abord avec plaisir la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs projets du programme de législature, notamment en matière de cohésion sociale, d’énergie et de développement durable.

On souligne ensuite les efforts continus de rationalisation, qui tendent à terme à des économies notamment: la mise en place du Système de contrôle interne (SCI) qui approche de la phase finale, les réflexions inter-dicastères pour réfléchir de manière concertée sur certaines tâches partagées, la restructuration du Service des sports désormais terminée ou encore la centralisation de certaines tâches ou de certains coûts.

En s’arrêtant brièvement sur les différents dicastères, on peut relever s’agissant tout d’abord de l’**Administration générale**, une augmentation importante en lien avec le secteur de la cohésion sociale et une nouvelle subvention en faveur de REPER, de manière à permettre l’ouverture d’un nouveau centre de quartier à Pérolles. On relève aussi le déménagement du Contrôle des habitants à la rue Saint-Pierre, dans des locaux plus appropriés en termes d’espace, de convivialité mais surtout de confidentialité.

En matière de personnel, on constate que plusieurs des engagements ne sont pas formellement de nouveaux engagements, mais la pérennisation de contrats de durée déterminée de collaborateur-trice-s déjà en place.

Cela dit, la Commission se réjouit que le programme du SCI permette vraisemblablement bientôt aux Ressources humaines de disposer enfin de données claires et utilisables en matière de gestion du personnel. En effet, actuellement, le suivi par EPT n’est pas possible, mais uniquement par montants payés. C’est pour cette raison que le tableau récapitulatif de l’effectif de la commune, qui figure en dernière page du Message, n’est pas facilement compréhensible, ni forcément fiable – ce qui est très regrettable. Par ailleurs, la Commission réitère sa demande de voir figurer dans la documentation du budget un organigramme de chaque service ainsi que la variation de personnel de l’effectif de chacun.

Au chapitre des **Finances**, la Commission constate que le budget prévoit un montant de 100’000 francs pour une étude de faisabilité «tramway», qui vise à réfléchir à la création d’un circuit de mobilité inédit pour le quartier du Bourg. La Commission se demande d’une part, si cette étude ne devrait pas plutôt figurer sous Mobilité ou Urbanisme et Architecture, voire en investissement et, d’autre part, regrette le peu d’informations qui l’entoure au vu de l’importance du montant.

De plus, elle constate que le montant de 50’000 francs pour la politique foncière active, qui n’a pas été engagé en 2019, est remis dans le budget 2020. La Commission attend avec impatience la mise en œuvre de ce projet décidé il y a plusieurs années, tout en se réjouissant de la mise sur pied d’un comité de pilotage impliquant les divers acteurs, qui doit établir, d’ici la fin de l’année -donc tout bientôt-, les termes de référence pour ce mandat.

S’agissant du dicastère des **Ecoles**, on relève que le Service est en pleine transformation et que de nouveaux postes ont été créés suite à une augmentation des prestations notamment en devoirs surveillés, AES ou activités culturelles. De plus, la Commission a reçu une information précise sur le système de prise en charge des différents frais ayant fait l’objet de beaucoup de discussions et d’incertitudes, à savoir ceux pour les activités culturelles, camps et sorties de classe. Elle constate ainsi avec plaisir que les montants mis à disposition pour les élèves de la Ville, qu’ils soient financés par l’Etat ou la commune, n’ont pas diminué suite au désormais fameux arrêt du Tribunal fédéral (ATF).

S’agissant de la **Police locale et Mobilité**, la Commission constate que le budget est surtout marqué par l’intégration du Service du feu de la Ville de Marly et de son incidence sur les charges et les revenus par le biais de sa refacturation. De plus, elle relève la correction de la tendance à la sous-évaluation des produits et revenus en comparaison à l’année passée.

Au chapitre du **Génie civil**, la Commission relève l’engagement de la commune dans les investissements en faveur de l’énergie, tout comme l’instauration de subventions pour les propriétaires pour des mesures concernant l’enveloppe énergétique des bâtiments. On constate ainsi la mise sur pied d’une réelle politique énergétique intéressante et cohérente. Enfin, elle constate avec satisfaction qu’il a été donné suite à son souhait de voir une rubrique différente pour les énergies fossiles et les énergies renouvelables; de ce fait, on pourra mieux constater l’évolution entre ces deux types d’énergie, et donc l’amélioration du bilan écologique de la commune.

En ce qui concerne le **Service d’Urbanisme et d’architecture**, la Commission relève le nouveau processus de l’inspectorat des constructions pour l’examen des aspects architecturaux, qui vise à accompagner les projets dès le début par des experts responsables, ce qui évitera redondances et perte de temps.

Au chapitre de la **Culture**, la Commission se réjouit du bon projet de fusion des «thèques», les bibliothèques de langue française et allemande et la ludothèque. Elle relève les moyens financiers mis à disposition par la Commune et espère que ce joli projet verra le jour. Clin d’œil est fait ici aux associations concernées.

Pour le dicastère des **Sports**, la Commission s’arrête une fois de plus sur le chapitre de la patinoire. Elle avait constaté, l’année passée, que le budget de la Ville souffrait d’un important transfert de charges de la P1 sur la Ville, alors que la P1 est désormais propriété de L’Antre SA. C’est ainsi avec satisfaction qu’elle a pu constater que cet état de fait était en passe d’être régularisé, en particulier grâce à la décision du Conseil communal de charger un seul de ses chefs de service, M. Fabien Noël, de coordonner toutes les interactions entre la Ville et L’Antre SA. Qu’il en soit ici chaleureusement remercié. La Commission financière se réjouit toutefois que la convention soit signée rapidement. De plus, elle se réjouit de l’augmentation du soutien à la manifestation Midnight sport en raison de son succès, comme cela avait d’ailleurs été souhaité par notre Conseil.

Enfin, s’agissant des **Curatelles d’adultes et** de **l’Aide sociale**, la Commission relève avec inquiétude l’augmentation des cas problématiques, en particulier parmi les jeunes adultes. C’est évidemment une problématique sociétale et non financière. Elle se réjouit toutefois des explications reçues quant aux esquisses de solutions trouvées par les Services de la commune, tout comme des subventions qui sont octroyées, par l’Etat et la Commune, aux différents organismes permettant d’encadrer et de soutenir ces personnes en détresse ou en marge. Ces organismes font un travail remarquable. Cela démontre la réelle utilité de s’engager, en particulier financièrement, dans ces domaines, de manière à répondre à la fragilité de notre société.

*1.2. Formulation d’un préavis à l’attention du Conseil général*

Lors de la procédure d’examen du budget 2020 par la Commission financière, il n’y a pas eu de postes budgétaires sujets à des doutes ou à controverse. Aussi, lors de sa séance du 28 novembre 2019, c’est à l’unanimité que la Commission financière a approuvé le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l’année 2020. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d’approuver le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté dans le Message n° 47.

2. Examen du budget des investissements 2020 de la Commune

Toujours lors de la même séance du 28 novembre 2019, la Commission financière a examiné avec attention l’ambitieux programme d’investissements. Elle a passé en revue les 61 propositions d’investissements en catégorie II pour un montant global de 15’887’400 francs. Comme les investissements en catégorie III seront présentés par Message au Conseil général, la Commission financière n’en a pas discuté, se réservant pour l’année à venir.

*2.1. Analyse du Message du Conseil communal*

Même si la Commission financière ne remet pas en question la nécessité de tous ces investissements, elle aimerait quand même formuler les remarques suivantes:

1. La politique ambitieuse du Conseil communal en matière d’investissements tient la route et le monitoring financier mis en place assure toujours un bon suivi. La Commission financière soutient donc le Conseil communal dans cette politique. Mais force est de constater qu’il y a vraiment beaucoup d’investissements prévus. Il ne s’agit toutefois que d’autorisations de dépenses. Le Conseil communal prévoit à ce titre d’adapter les besoins en investissements aux nouvelles circonstances, le cas échéant, notamment en lien avec les inconnues démographiques.

2. La Commission financière rappelle que pour les investissements de cette catégorie II, elle souhaite disposer d’un explicatif suffisant en particulier pour les montants importants; en effet, ces investissements sont votés uniquement sur la base des quelques lignes figurant dans le Message. Celles-ci doivent impérativement permettre aux membres du Conseil général de prendre une décision réfléchie et, par conséquent, fournir des détails et explications en suffisance.

*2.2. Formulation d’un préavis à l’intention du Conseil général*

Lors de la procédure d’examen des investissements 2020 par la Commission financière, il n’y a eu qu’un seul investissement sujet à des doutes, à savoir celui concernant la Colonie de Sonnenwyl, qui a été discuté. Cela dit, la Commission n’a pas formulé de proposition de modification de l’un ou l’autre des investissements.

Dans sa séance du 28 novembre 2019, la Commission financière, siégeant dans son ensemble, a approuvé le budget d’investissements 2020 de la Ville à l’unanimité. En conséquence, nous proposons au Conseil général de faire de même et d’approuver le budget d’investissements 2020 tel que présenté dans le Message n° 47.

**Le Président.** Merci Mme L.-M. Graden pour ce rapport très complet et à l’ensemble des membres de la Commission financière pour l’important travail accompli.

Rapport du groupe de l’Union démocratique du Centre

**Marchioni Pierre** (UDC). Le groupe UDC a procédé à une analyse approfondie des documents concernant le budget 2020 de la Ville de Fribourg. Avant d’exposer nos principales remarques positives et négatives, nous tenons à relever la transparence voulue par le Conseil communal et le travail précis effectué par le personnel engagé dans ce processus sous la direction du responsable des finances de la Ville, M. Laurent Simon-Vermot. Cette volonté de transparence affirmée du Conseil communal est fondamentale pour des relations respectueuses entre le législatif et l’exécutif, nous en remercions le Conseil communal.

Comme ces dernières années, ce budget se boucle sur un résultat positif. Mais comment pourrions-nous nous en satisfaire avec à l’esprit notre analyse de 2014 qui considérait comme inutile cette hausse d’impôts de 4.3% dont la justification erronée est une fois de plus démontrée par ce budget.

Nous relevons les points positifs et négatifs suivants:

Rubriques 259.382.05 et 259.382.06

Nous saluons sans restriction la création d’une réserve pour l’assainissement des falaises qui, si elles font le charme de notre ville, n’en représentent pas moins un risque qui va croître ces prochaines années.

Quant à la Pila, nous sommes convaincus du bien-fondé de la nouvelle attribution mais regrettons une fois de plus que les appels à la prudence du groupe UDC en vue d’un accroissement de cette réserve n’aient pas été suivis dès nos premières interventions!

Rubrique 913 Patinoires

Lors de la séance du 30 octobre 2017, le Conseil général avait avalisé la cession de la P1 à la société privée L’Antre SA à des conditions financières qui n’avaient pas fait que des heureux. Dans le budget 2019 des interférences entre différentes rubriques et un manque de clarté crasse dans la répartition des frais d’entretien avaient provoqué des remarques de différents groupes et de la Commission financière. Nous constatons avec satisfaction que le problème est en voie de mise à jour! Si nous sommes conscients que les négociations en cours ne sont pas aisées, nous sommes cependant déçus de constater que la Convention avec L’Antre SA est toujours en voie de gestation!

Rubrique 110.365.10 Centre d’animation socioculturelle

L’augmentation de 205’600 francs à 1’139’600 francs pour les activités socioculturelles représente un poids conséquent pour une Ville de la grandeur de Fribourg. Il démontre, si besoin est, la fragilisation croissante de notre société. Une rencontre de la Commission financière avec les responsables de REPER a permis de démontrer l’utilité et l’importance d’un tel engagement qui ne peut être assuré que grâce à nos concitoyen-ne-s qui paient régulièrement leurs impôts!

Rubrique 560.366.00 Subventionnement énergie pour habitant

Nous qualifierons cette dépense de mesure positive pour encourager nos concitoyen-ne-s à s’engager davantage dans le domaine des économies d’énergie. C’est une excellente idée à laquelle nous souhaitons plein succès.

Rubrique 81 Bibliothèque de la Ville

Le groupe UDC soutient fermement le projet stratégique de fusion de la Bibliothèque de la Ville, de la Deutsche Bibliothek et de la ludothèque en vue de la création d’une nouvelle institution culturelle bilingue.

*Nos souhaits*

Rubrique 615.311.00 Installations et équipements

Le groupe UDC en a déjà exprimé le souhait. Nous nous permettons de le répéter: des WC chimiques autonettoyants tels qu’on les trouve dans tous les centres touristiques qui se respectent sont tellement plus conviviaux que certains de nos petits coins même protégés par le Service des biens culturels!

Rubrique 420.430.00 Taxes d’exemption (2’230’000 francs)

Le groupe UDC souhaite que la Ville s’engage fermement pour le maintien d’une taxe qui, directement ou indirectement agit comme motivation pour l’engagement des citoyen-ne-s volontaires.

Le groupe UDC accueillerait même favorablement une augmentation des rétributions allouées aux pompiers volontaires. Tout doit être entrepris pour maintenir un corps de milice qui sera toujours moins coûteux qu’un corps de professionnels.

**Dans les points négatifs** nous relevons notamment:

Charges du personnel

Une fois de plus nous constatons que la bonne résolution du Conseil communal de limiter la croissance ordinaire des charges du personnel à 1.5% par année reste lettre morte. Nous en sommes cette année à 4.3% contre 2.9 % l’an passé. C’est là, à notre avis, un signal des plus négatifs à nos partenaires de fusion! Le maintien de l’allocation de résidence à hauteur de 200 francs par mois pour les fonctionnaires habitants en ville de Fribourg ne sera pas mieux compris.

Cette part du budget est trop lourde à notre avis et nous attendons qu’une allocation plus pointue des moyens dans ce domaine assure une meilleure efficacité. Nos espoirs reposent sur le système de contrôle interne (SCI) lancé en 2016 et qui entre dans sa phase finale. L’établissement d’organigrammes, qui fait partie de l’analyse en profondeur de la responsable de ce service, doit permettre une meilleure approche de la gestion des ressources humaines. Nous attendons avec impatience le rapport final qui devrait être disponible dans le courant de 2020!

Rubrique 131.304.00 Caisse de prévoyance: Pont AVS (283’000 francs)

Là, c’est l’incompréhension pour le groupe UDC. Nous avons déjà relevé ce point à plus d’une occasion et à chaque fois le Conseil Communal nous dit et nous répète que les choses vont changer. Aux comptes de 2017, nous en étions à 374'000 francs, aux comptes 2018 à 272’000 francs, au budget 2019 à 185'000 francs et voilà que l’on nous annonce 283'000 francs au budget 2020! Nous avons toujours déclaré comprendre que les cas de force majeure devaient profiter de ces ponts AVS. Mais là, décidément, ce n’est pas le cas. Croyez-vous que dans les entreprises privées ces largesses existent encore? Même la Caisse fédérale de pensions ne verse plus de pont AVS depuis le 1er janvier. Dans l’environnement actuel du marché du travail ce comportement est intolérable.

Les investissements

L’ensemble des investissements, toutes catégories confondues, pourrait s’élever à plus de 130 millions de francs contre 111 millions de francs en 2019. Nous avions déjà exprimé nos craintes en 2014: dans le domaine des investissements la Commune veut trop, trop vite. Et lorsque le Conseil communal claironne qu’il s’engage à ne pas charger de dettes les générations futures, nous nous demandons s’il lit bien ses propres projections. Les dettes vont exploser ces prochaines années alors que la raison voudrait que les investissements soient échelonnés créant ainsi des réserves pour une industrie de la construction qui risque d’en avoir besoin dans quelques années!

Risques

Sans entrer dans les détails, le groupe UDC décrypte les risques suivants pouvant grever de lourdes hypothèques les comptes futurs:

1. Le procès en cours ouvert le 15 décembre 2011 par Dürig AG dans l’affaire du bouclement des comptes de la construction du théâtre Equilibre.

2. Le traitement de la décharge de la Pila.

3. Le rééquilibrage de la Caisse de prévoyance (tant que l’artifice comptable de l’aller-retour virtuel des 50 et quelques millions dans le cas de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de la Ville n’est pas réglé!).

4. L’énorme augmentation de l’endettement que les générations futures devront payer!

5. L’augmentation des taux d’intérêts!

6. Le refroidissement économique à venir!

Conclusion

La conclusion de notre prise de position de décembre 2018 relevait entre autres: une fois de plus nous constatons que le Conseil communal néglige, avec une arrogante indifférence le principe de l’équité fiscale. Aujourd’hui on offre un «susucre» aux contribuables de la Ville. Alors rappelons à celles et à ceux qui sont prêts à raboter ce petit geste, les largesses de la majorité dans la culture, dans la gestion de la Caisse de prévoyance, notamment les 4 millions d’apport supplémentaire imposés sans discussion par une majorité de gauche dictatoriale et contre l’avis du Conseil communal. Sans parler de la réévaluation des salaires dans une période marquée par une inflation négative, et j’en passe!

Les partis de centre-droit et toutes celles et tous ceux qui ont soutenu cette proposition lors du Conseil général de décembre 2018 l’ont fait en étant conscients qu’ils ne péjoraient d’aucune manière le budget communal.

Les membres du groupe UDC se prononceront en leur âme et conscience sur ce budget et ils prennent acte du Plan financier 2020–2024.

Rapport du groupe des Verts

**Menétrey Fabienne** (Verts). Ce soir, je me fais porte-parole de ma collègue, Caroline Chopard, qui est malheureusement malade. Voilà ce qu’elle a préparé.

Les Verts se sont penchés sur la lecture du présent budget avec intérêt. En préambule, le groupe tient à remercier toutes les directions et les chefs de service pour leur travail de préparation, pour les clarifications et réponses fournies. Nous sommes conscients du travail que cela demande et du peu de temps à disposition.

Concernant le budget, de manière générale, nous constatons que la Ville (malgré l’anticipation d’une baisse d’impôt) présente un budget équilibré. Il nous est présenté comme couvrant tous les besoins actuels de la Ville et surtout de ses habitants.

Nous avons également pu constater que ce budget inclut bien quelques charges liées à la Caisse de prévoyance et au nouveau règlement du personnel, décidé cette année, et nous en sommes satisfaits.

Les réserves, tant pour la décharge de la Pila que pour l’assainissement des falaises ont du sens.

Les quelques postes de travail en plus semblent justifiés et démontrent la volonté du Conseil communal de maîtriser le nombre d’emplois.

La mise en réseau des ressources et les investissements liés, que ce soit au travers du Réseau Santé de la Sarine, des corps de pompiers et des autres activités de l’Agglo sont également sensés.

Pour résumer, tout semble aller pour le mieux.

Ce qui nous inquiète cependant est une impression de gestion à très court terme. Les informations reçues tendraient à nous rassurer, cela semble sous contrôle, mais la réalité des chiffres est toute autre.

Des entrées financières liées aux personnes physiques qui pourraient varier, l’imposition sur les personnes morales pas forcément connues suite aux changements récents dans la fiscalité, et ce malgré les efforts du Service des finances pour obtenir des prévisions de l’économie privée, une baisse d’impôt au niveau cantonal, la fusion. Bref, il y a beaucoup d’inconnues dans l’équation. Et malgré une vision assez optimiste sur les entrées financières, une dette par habitant qui tend à doubler dans les trois ans à venir.

Voilà ce que l’on nous annonce! Alors malgré la promesse de pouvoir offrir aux citoyens de cette ville toutes les prestations attendues dans un budget serré, nous regrettons que les investissements prévus soient si peu anticipables. Partir et laisser à la prochaine législation une dette doublée alors même que nous discutons d’une baisse d’impôt, cela ne nous plait guère.

Pour conclure, malgré une incompréhension concernant la vision à long terme ainsi que quelques points qui seront discutés dans quelques instants lors de l’examen de détail, les Verts sont prêts à se rallier à ce budget.

Rapport du groupe libéral-radical

**Krienbühl David** (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 47 concernant le budget 2020 de la Ville de Fribourg.

Nous remercions M. le Conseiller communal Laurent Dietrich ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef de Service des finances, M. Simon-Vermot, pour la préparation de ce budget.

Enfin! Endlich! Le Conseil communal a enfin admis que la hausse d’impôts de 2014 était trop élevée. Le PLR salue ainsi la direction prise par le Conseil communal. Après de trop nombreux comptes et budgets très largement excédentaires, et deux propositions transmises par le Conseil général en février 2019, il était temps. A ce titre, le PLR remercie aussi les élus de gauche ayant eu le courage politique de transmettre ces deux propositions en février dernier. Plus de 79 millions de francs d’excédents de revenus cumulés avant attributions aux réserves et provisions depuis 2016, la Ville de Fribourg, accrochez-vous bien, a ainsi généré en moyenne 15 millions d’excédents de revenus depuis le 1er janvier 2016. Il n’y avait désormais plus d’autre alternative. En effet, en réalisant des bénéfices, des réserves et des provisions d’une telle ampleur depuis 2016, la commune de Fribourg ne respectait ainsi plus du tout le critère d’équité en matière de finances publiques, comme l’a relevé mon collègue M. P. Marchioni, qui veut que les bénéficiaires d’une prestation en supportent également la charge.

Par contre, il s’agit aussi d’une approche ultra minimaliste de la part du Conseil communal. Il est très décevant de voir que, sans véritables analyses, le Conseil communal ait finalement repris les deux propositions de baisse d’impôts du Conseil général en l’état. Il s’agit d’un simple copier/coller ou «copy/paste» si vous préférez. Le PLR a vraiment l’impression qu’il n’y a pas eu de réelles réflexions autour du coefficient au sein du Conseil communal, alors que si l’on analyse les chiffres, on s’aperçoit très rapidement qu’avec un peu de bonne volonté, quelques calculs, le Conseil communal aurait pu ramener ce taux à 76%, d’autant plus qu’il propose uniquement une baisse temporaire. N’avons-nous pas sous-estimé l’impôt sur le bénéfice pour un montant de 8 millions de francs en 2018 et même de 15 millions de francs en 2017? Il est évident que certaines sociétés sont sorties de leurs statuts spéciaux et que cela n’est pas complètement prévisible, j’en conviens. Néanmoins, nous estimons qu’il y a là un réel potentiel de baisses supérieur à ce qui a été proposé par le Conseil communal.

Après six ans, nous pouvons aussi clairement dire que la majorité de gauche a augmenté les impôts non pas pour les infrastructures scolaires, mais bien pour la Caisse de prévoyance et pour toutes sortes de dépenses supplémentaires saugrenues, notamment, eh oui j’y reviens, la gratuité des bus pour les écoliers primaires qui sont désormais à la charge du contribuable pour un montant supplémentaire annuel de 1.2 million de francs selon le budget 2020. En effet, nous continuons à regretter fortement cette gratuité passée en force au sein même de cette institution, mais surtout non-négociée. En fait, la Commune paie deux fois, une fois à l’interne et une fois vis-à-vis des autres communes. Le Directeur des TPF, M. Ducrot, nous l’a d’ailleurs gentiment rappelé lors de notre dernière sortie du Conseil général en août dernier, pour celles et ceux qui étaient présents. Avant de lancer de tel pavé dans la mare, ne faudrait-il pas se raisonner quelque peu et discuter avec toutes les parties prenantes afin d’éviter aux contribuables de telles inepties? De plus, en cette année de 20ème anniversaire des lignes Pedibus dans notre ville qui en compte 81, et dans les efforts fournis pour lutter contre l’obésité infantile, cette gratuité pour les écoliers primaires nous paraît toujours aussi incompréhensible alors que chaque quartier est au bénéfice d’une école primaire.

De manière globale, le budget 2020 présente un excédent de produit de 433'000 francs et est donc équilibré. Nous pourrions nous satisfaire de cela. Ce n’est toutefois pas notre position et notre analyse.

Le budget 2020 présente une très forte progression des charges du personnel, cela a été dit, largement en-dessus de l’objectif de 1.5% fixé par le Conseil communal, notamment liée aux modifications du système salarial et du nouveau régime de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Nous parlons ici de 4.2% d’augmentation par rapport au budget 2019 et même de 6.8% par rapport aux comptes 2018, respectivement de 2.7 millions de francs et de 4.2 millions de francs d’augmentation de charges. Quelle entreprise privée pourrait se permettre de telles augmentations de charges du personnel? Même si certains postes sont nécessaires et nullement remis en question, nous avons des doutes sur l’opportunité de certains engagements. Comment se fait-il que nous continuions à embaucher des personnes dans le secteur de la Communication alors que nous n’avons jamais autant reçu de communiqués de presse de la Ville de Fribourg et que la page Facebook est très active, ce que nous saluons d’ailleurs. A l’avenir, le système de contrôle interne et le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 nous donneront certainement plus de lisibilité quant au réel besoin des différents services et donc de la nécessité d’engager ou non du personnel supplémentaire.

Notre position sur le budget 2020 est encore renforcée par de nombreux postes budgétaires en hausse par rapport aux années précédentes ou des attributions à des réserves non-obligatoires pour 7.7 millions de francs, et enfin des sous-évaluations de revenus potentiels. Nous notons également que la charge de certains amortissements a cru fortement par rapport aux comptes 2018, en raison notamment des nombreux investissements liés au Service d’urbanisme et d’architecture. Citons aussi en vrac et de manière non exhaustive la participation communale à la péréquation des ressources (+ 1.485 million de francs) qui est d’ailleurs liée à nos excellents résultats fiscaux entre 2015 et 2017, les centres d’animation socioculturelle (+ 204'000 francs), les projets stratégiques Ville de Fribourg (+ 185'000 francs) et les projets stratégiques Région (+ 158'000 francs), etc. Et comme d’habitude, on en oublierait presque le montant élevé de plus de 3’000’000 de francs budgétisé et comptabilisé dans cet ordre de grandeur année après année pour les amendes d’ordre, qui pourrait nous aider à mettre en place un système intelligent 4.0 de parcage afin de diminuer les bouchons créés par la recherche de places de parking ou de réfléchir sans tabou sur le futur de la mobilité en ville, et plus largement dans le cadre du Grand Fribourg au sein du processus de fusion.

Par contre, le groupe libéral-radical continuera à suivre l’évolution de la dette qui selon le Plan financier doublerait en quatre ans. Nous ne restons pas non plus insensibles à l’évolution des nombreux investissements, cela a été déjà répété ici ce soir, et nous continuerons également à suivre ceux-ci de manière sérieuse et détaillée comme nous l’avons d’ailleurs toujours fait.

A ce titre, le groupe libéral-radical s’est posé passablement de questions quant à l’investissement 620.501.115 d’un montant de 940’000 francs qui concerne le futur passage sous-voie de la Gare que construiront les CFF. Au vu des discussions de ce soir, le PLR se réservera ainsi le droit d’éventuellement renvoyer cet investissement en catégorie III. A ce titre, nous nous permettons de relever que la dénomination de cet investissement laisse à désirer et que l’on aurait pu être plus précis pour un tel montant et un tel projet. De manière générale et concernant les investissements, le PLR regrette que les investissements écoresponsables ne soient pas mis assez en avant.

Enfin, le groupe libéral-radical souhaiterait avoir quelques explications quant aux revenus actuels et futurs générés par SINEF et au sujet de la convention avec la société L’Antre SA? Et est-ce que nous avons utilisé les 2.8 millions de francs qui étaient intégrés au budget 2019 et alloués à Bluefactory Fribourg-Freiburg SA?

Pour terminer, le groupe libéral-radical est très heureux d’avoir pu contribuer quelque peu à ces baisses d’impôts qui étaient devenues inéluctables, et même indiscutables au vu des chiffres présentés ces dernières années. Nous encourageons donc vivement les élus de ce Parlement à soutenir la direction prise par notre Conseil communal, et ce même si nous regrettons sa grande frilosité. Cela aurait pu être un argument fort et phare dans le cadre du projet de fusion du Grand Fribourg mais celui-ci a malheureusement été employé «en passant» comme l’a d’ailleurs relevé très justement Mme N. Jegerlehner dans son article du 27 novembre dernier dans le Freiburger Nachrichten. Le Conseil communal ne joue-t-il pas contre la fusion en proposant de remonter le taux à 81.6% en 2022, alors que les prévisions estiment des fourchettes entre 70% et 73% pour la future commune fusionnée?

Par conséquent, et au vu du budget 2020 présenté, notre groupe interviendra sur certaines rubriques budgétaires lors de l’examen de détail.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Globalement, le budget de fonctionnement de la Ville pour 2020 n’a suscité que peu de remarques au sein du groupe CG-PCS. Nous nous félicitons cependant de quelques éléments importants, surtout au niveau du personnel, avec d’une part la nouvelle grille salariale et la pérennisation de contrats à durée déterminée de collaborateur-trice-s qui sont déjà en place dans différents dicastères. Cela explique effectivement que le secteur de la Communication fonctionne beaucoup mieux parce qu’il a aussi du personnel supplémentaire qui est déjà là.

Le système de contrôle interne doit permettre à terme aux Ressources humaines de disposer de données claires et d’améliorer la gestion du personnel. De même, la question de la CPPVF peut désormais être considérée comme réglée.

Le groupe CG-PCS remarque aussi avec satisfaction que la Commune accorde un grand soin à fournir à son personnel de bonnes conditions de travail et d’engagement. Les postes nouveaux ou à confirmer sont clairement justifiés et ne donnent pas lieu à contestation.

Le groupe CG-PCS constate aussi que l’assainissement de la décharge de la Pila est désormais classé comme un risque élevé. Alimenter une provision de 4 millions de francs pour cet assainissement doit donc permettre de le contenir. De la même manière, la constitution d’une provision pour l’assainissement des falaises et le versement d’un premier montant de 3,3 millions de francs prévu au budget 2020 est une mesure de prudence utile.

Nous saluons aussi globalement la volonté du Conseil communal de poursuivre les objectifs du Programme de législature. Ces investissements importants doivent permettre un rattrapage encore nécessaire.

Nous saluons aussi les investissements dans le domaine de l’énergie, de la préservation de la biodiversité et du développement durable.

Pour le reste, le groupe CG-PCS interviendra le cas échéant lors de la discussion de détail.

Le budget des investissements n’a également suscité que peu de remarque, si ce n’est la volonté de la part de la Commune de poursuivre certains d’entre eux. La forte augmentation de la dette est une réalité qui est due à ces nombreux investissements et elle effraye sans aucun doute certains, c’est aussi une réalité. Mais nous ne sommes pas un ménage, nous sommes une collectivité publique, c’est une grande différence. Une collectivité publique est en principe pérenne. Elle est capable de garantir des investissements sur le long terme puisqu’elle les amortit en général sur 30 ans, voire plus. Il est vrai que nous transmettrons aux générations futures des dettes mais nous transmettrons aussi un patrimoine et des investissements qui seront utiles et nécessaires. Il ne s’agit pas seulement d’écoles mais aussi de l’aménagement du Bourg, de la Gare, d’autres quartiers, ou encore de toutes les mesures qui seront prises pour la mobilité et donc la qualité de vie en ville. Je pense que les générations futures seront contentes d’en profiter. Une collectivité publique non seulement peut mais doit voir un peu plus loin que les trois ou quatre années à venir.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert’libéral

**Sacerdoti Alexandre** (PDC/PVL). En préambule, le groupe PDC/PVL tient à remercier le Conseil communal et la Direction des Finances pour leur disponibilité et la transparence qui a prévalue dans l’ensemble des discussions budgétaires. Le budget 2020 qui nous est présenté profite d’une augmentation non prévue de l’imposition des personnes morales de 11.3 millions de francs.

Autant dire que le Conseil communal ne domine pas les prévisions de recettes fiscales émanant des entreprises et que des progrès doivent être réalisés dans ce domaine.

On peut toutefois saluer l’initiative du Directeur des Finances de se rapprocher des entreprises locales, d’ailleurs pas si nombreuses que cela, afin de mieux cerner leurs résultats dans les années à venir.

Cette manne permet de réaliser des provisions pour la Pila et les falaises à hauteur de 7 millions de francs et de présenter un budget en équilibre avec une baisse du taux d’imposition de 0.816 à 0.80, ce qui reste très modeste.

Dans un contexte de prévisions des recettes fiscales difficiles dans les années à venir en raison du projet fiscal (PF17) et des péréquations qui vont en découler, le Conseil communal présente un Plan financier au-dessus de ses moyens parce qu’il prévoit de doubler la dette de la Ville en cinq ans. Cette situation est totalement contraire aux affirmations figurant dans le Message de ne pas laisser des dettes aux générations futures. En effet, la dette par habitant passera de 4’741 francs en 2019 à 9’369 francs en 2024.

Le montant des investissements pour les cinq ans à venir oscille entre 43 millions de francs et 84 millions de francs avec une moyenne de 64 millions de francs. Ces engagements auraient pu être étalés sur une période plus longue et ainsi moins affecter l’endettement. Nous espérons que cela ne procède pas essentiellement d’une volonté politique dans un souci de réélection. L’argument avancé concernant les investissements de pouvoir profiter des subventions fédérales est un subterfuge.

Le ratio de fonds propres qui devrait être au minimum de 15% s’établit à 7.9% en 2024, ce qui prétérite fortement l’équilibre et l’indépendance financière de la Ville.

En conclusion, sous des aspects de bons résultats (non maîtrisés) et d’un budget équilibré, la situation financière de la Ville se dégrade fortement avec le budget et le Plan financier qui nous sont proposés, et ceci sans effort particulier du Conseil communal sur les charges qui vont augmenter en moyenne de 2.65% sur les quatre ans à venir et notamment sur une évolution annuelle des charges du personnel de 1.5% alors que celles-ci avaient déjà progressé de 10.95%, c’est-à-dire 11%, de 2014 à 2018.

Rapport du groupe socialiste

**Loup Matthieu** (PS). En préambule, le groupe socialiste remercie le Conseil communal, de même que toutes et tous les Chef-fe-s de service pour les documents soumis et les explications complémentaires. Il remercie également la Commission financière pour son examen détaillé et le préavis fourni qui nous a été communiqué.

Après avoir procédé à son propre examen détaillé des budgets de fonctionnement et d’investissement pour l’année 2020, le groupe socialiste pose les éléments et réflexions qui suivent:

1. Le budget présenté par le Conseil communal est équilibré avec un coefficient d’impôt temporairement abaissé à 0.8 et des attributions aux réserves pour 7.7 millions de francs (Pila et falaises). Il fait état de la bonne santé financière actuelle de notre Ville et de la bonne gestion financière du Conseil communal, mais ne saurait être interprété seul et sans référence à la planification financière, sur laquelle nous reviendrons et dans laquelle le budget s’inscrit. En particulier, le bon résultat qu’il fait apparaître dépend, une fois encore, largement de recettes hautement volatiles liées aux personnes morales. Les recettes doivent ainsi faire l’objet d’une attention soutenue et le fait que la fiscalité des personnes physiques stagne est préoccupant.
2. Le groupe socialiste relève avec satisfaction le choix du Conseil communal d’affecter les produits exceptionnels liés à l’évolution favorable des recettes fiscales sur les personnes morales à la gestion des risques, avec l’alimentation de la provision pour la Pila et la constitution d’une réserve pour l’assainissement des falaises. Je vous renvoie ici à la matrice présentée dans le Plan financier, dont il sera question plus tard ce soir ou demain. Il faut également relever que la provision pour la politique foncière active n’est plus alimentée cette année. Le groupe socialiste attend avec impatience les propositions du Conseil communal sur cet objet, tant en ce qui concerne le règlement que les premières propositions d’utilisation de cette réserve.
3. La fiscalité sera traitée plus en détail dans le cadre du débat portant sur la baisse temporaire des coefficients. Le groupe socialiste entend toutefois d’ores et déjà relever avec satisfaction que le budget qui nous est soumis ne procède pas à des compressions excessives pour parvenir à l’équilibre, ce qui est pour nous fondamental au moment d’entamer une discussion sur une baisse temporaire d’impôts. Bien au contraire, et sans prétention à l’exhaustivité, le groupe socialiste relève les points suivants, les attributions de moyens supplémentaires:

* à la cohésion sociale;
* au développement de l’animation socio-culturelle, avec un nouveau centre dans le quartier de Pérolles;
* au subventionnement pour les mesures énergétiques prises par les habitants, qui est une des concrétisations de la politique énergétique ambitieuse de la Ville. Cette subvention doit ainsi être mise en relation avec les investissements projetés par la Ville dans le domaine du développement énergétique et de l’assainissement énergétique (donc elle agira sur les bâtiments dont elle est propriétaire, et pour améliorer la production par elle-même d’énergie renouvelable);
* à la nouvelle grille salariale pour le personnel qui complète la révision totale du Règlement du personnel, améliorant la transparence et l’égalité dans la rémunération du personnel, et donc l’attractivité de la Ville comme employeur.

Ces éléments nouveaux – ou renforcés – s’inscrivent parfaitement dans la concrétisation du programme de législature présenté par le Conseil communal. Le groupe socialiste s’en réjouit.

1. Après une attribution de près de 3 millions de francs à Bluefactory en 2019, ce site stratégique n’apparaît plus que par l’intermédiaire de subventions culturelles (de l’ordre de 50’000 francs), dans les projets stratégiques de la Ville. Le détail de l’utilisation effective du montant octroyé pour l’exercice en cours sera demandé dans le cadre de l’examen des comptes au printemps prochain. Le groupe socialiste profite de cette occasion pour rappeler son attachement au développement cohérent de ce quartier dans sa globalité.
2. Les charges du personnel sont maîtrisées, avec une planification conforme aux objectifs du Conseil communal, abstraction faite des impacts de la CPPVF et du nouveau système salarial. La réorganisation de certains services se poursuit. Le groupe socialiste relève à cet égard l’exploitation des synergies entre différents services et le renforcement des effectifs à des postes stratégiques et par l’engagement de personnes hautement qualifiées. Ces engagements, s’ils ont un coût, sont avant tout un gage de fonctionnement efficace de l’administration et d’un service de qualité à la population, notamment au secteur de la Communication dont mes préopinants ont déjà fait mention.
3. Si une convention n’est pour l’heure toujours pas signée avec L’Antre SA, ce qui est en soi regrettable, le groupe socialiste prend acte avec satisfaction de l’implication notamment de M. F. Noël dans les relations avec les entités privées sur ce site et quant aux efforts entrepris dans le cadre du désenchevêtrement des structures, afin que la situation et la gestion financière soit plus claire et plus transparente.
4. Le montant versé par la Ville à la péréquation financière des ressources augmente de manière substantielle dès le budget 2020, une hausse qui se poursuivra jusqu’en 2022 en raison du décalage avec les années de référence pour en définir le montant. La Ville contribuera ainsi à un niveau plus élevé en raison des bons résultats passés, notamment dus aux recettes fiscales exceptionnelles en lien avec les personnes morales.

Diverses remarques, propositions et amendements suivront lors de l’examen de détail du budget de fonctionnement.

Sur le plan des investissements, le groupe socialiste soutient la volonté affichée par le Conseil communal de mener une politique d’investissement ambitieuse, orientée vers la qualité des prestations offertes à la population et des conditions de travail du personnel communal. Certains investissements feront l’objet de remarques de détail, sur lesquelles je ne vais pas m’attarder pour le moment. Il faut toutefois relever qu’aucun de ces investissements n’est somptuaire et qu’ils sont pensés au mieux pour exploiter les synergies avec d’autres acteurs intervenant sur le domaine public. Si des critiques se sont fait entendre en termes d’ampleur des montants que le Conseil communal entend engager – et l’augmentation de la dette par habitant qui accompagne ces investissements – le groupe socialiste entend rappeler qu’il est primordial de maintenir les infrastructures communales à un niveau adéquat et de poursuivre leur développement. Si les dettes contractées à cet effet s’inscrivent dans la durée et doivent faire l’objet d’une attention accrue, la qualité des infrastructures communales et leur valeur pour la population sont elles aussi durables. Il faut également relever, comme l’a fait le Conseil communal, que les taux actuels représentent une opportunité à saisir pour investir.

Le solde important des investissements en catégorie I demeure un motif de préoccupation de notre groupe. Le groupe socialiste relève les efforts entrepris par le Conseil communal pour aller de l’avant même dans les situations bloquées par des oppositions et des recours, lesquels expliquent en partie le retard pris dans la réalisation de certains investissements. Il enjoint toutefois l’exécutif de notre commune à procéder, selon la méthode qu’il s’est fixée et qui est exposée dans le Plan financier, à une adaptation dynamique de sa planification en fonction de l’évolution des circonstances, que cela soit sur le plan de blocages dans certains projets, de l’évolution démographique ou pour des motifs de coordination, et ce afin de coller au plus près à la réalité.

Nous réitérons nos remerciements à toutes les personnes impliquées dans l’élaboration de ce budget et fort des remarques présentées ci-dessus, le groupe socialiste soutiendra le budget 2020 tel que présenté à l’unanimité.

**Rugo Claudio** (PA). Vous m’avez demandé d’être plus court dans mes interventions et je vous ai entendu, vous le remarquerez par cette intervention-ci.

Je me suis focalisé sur trois points qui seront repris lors de l’examen de détail:

* les activités culturelles de la Ville au sujet desquelles vous avez reçu deux tableaux sur vos tables;
* les emplois plein temps au sein de l’Administration qui fait l’objet du troisième tableau;
* les contradictions des budgets de la Police locale.

Pour terminer, j’ai deux nouvelles, une bonne et une mauvaise. Je commence par la mauvaise. A la lecture de ce budget 2020, aucun budget n’a été consacré pour l’accueil des 50 migrants que le Conseil général avait approuvé. C’est une grande déception que je développerai demain. La bonne nouvelle, c’est que le Parti des Artistes a enfin pu voir se concrétiser un objet qu’il avait mis en avant, les CAS, par la réalisation non pas à Beaumont comme cela avait été promis mais à Pérolles. C’est un premier pas, je vous remercie.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Tout d’abord, je tiens à remercier l’ensemble des groupes pour vos messages, vos remarques et vos observations. Nous en prenons toujours bonne note. Evidemment, je n’aborderai pas les considérations politiques, ni les réponses aux questions qui interviendront dans l’examen de détail. J’ai noté plusieurs groupes de questions, notamment concernant les charges du personnel, la convention avec L’Antre, les investissements, que nous aborderons probablement demain, et de nombreuses autres petites questions. Quant aux remarques concernant les taux d’impôts, je transmettrai la position du Conseil communal au moment de la discussion des deux arrêtés qui viendra juste après ce point-là.

Par contre, j’aimerais réagir sur les nombreuses remarques évoquant une gestion déficiente, une gestion à court terme et des mauvaises prévisions. Je vous communique quand même quelques informations supplémentaires si ce n’était pas encore suffisant. Faire un budget, établir une planification, c’est justement essayer de trouver les leviers dont dispose une institution pour donner les meilleurs chiffres que ce soit à la population, aux clients ou au Conseil général. Il me semble qu’en l’état, depuis maintenant trois ans, nous avons considérablement développé certaines informations qui vont dans ce sens-là:

- un système d’indicateurs;

- une matrice des risques;

- une grande proximité avec les entreprises, de plus en plus grandes d’ailleurs;

- une mise en réserve de certains montants qui anticipent les risques futurs. L’idée est de minimiser les risques au plus près;

- la transparence et le détail des informations;

- le dialogue soutenu que nous avons soit à l’interne de l’administration, soit avec les organes du Conseil général ou avec vous-mêmes;

- les projets évidemment offerts à la population mais aussi les projets d’assainissement des objets qui constituent une grande partie de notre budget, certes très ambitieux. Je crois qu’en ce qui concerne les projets, le plus important va être de les commencer. Nous avons commencé maintenant avec le bâtiment des Arcades. Si nous pouvions enfin entamer le pourtour de la Cathédrale, tout le quartier du Bourg, la Gare, et continuer avec le site de Saint-Léonard, je crois que l’on aura une autre vision de ce qui est l’anticipation de la gestion des finances communales et de ces projets.

1. Diminution du coefficient de l’impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales de 81.6% à 80% de l’impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital de 81.6% à 80% de l’impôt cantonal de base pour les année 2020 et 2021

**Le Président.** Cet arrêté fait suite aux propositions n° 9 et 10, acceptées pour transmission par le Conseil général le 19 février 2019.

Discussion générale et entrée en matière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. La Commission financière a examiné la proposition de baisse des coefficients fiscaux qui nous est soumise, tout comme celle de décider séance tenante du retour aux coefficients fiscaux actuels à partir de 2022.

S’agissant tout d’abord de la proposition de baisse, la Commission prend acte du fait que c’est la voie choisie par le Conseil communal pour répondre aux propositions n° 9 et 10 transmises par la majorité d’entre nous en séance du 19 février 2019, tout en regrettant qu’une plus grande étude sur les impacts de la baisse des coefficients fiscaux sur les finances communales n’ait pas été menée, en particulier quant au pourcentage et à la durée.

Cela dit, la Commission a également pris acte au vu de la situation des comptes au 30 septembre, d’un probable bénéfice de 7.7 millions de francs à fin 2019. De plus, elle a bien analysé le budget de fonctionnement qui lui a été soumis et n’a pas pu constater de coupes importantes ou de projets abandonnés; au contraire, elle y a vu plusieurs prestations supplémentaires et nouveaux projets, comme la nouvelle grille salariale, l’augmentation ou la création de certaines subventions, la pérennisation de postes et l’augmentation de différentes rubriques liées à des projets.

Enfin, la Commission a également examiné de manière consciencieuse le Plan financier pour les années 2020 à 2024. Ce document, établi en tenant compte de la baisse d’impôt envisagée – certes aussi de sa rehausse en 2022 – démontre que la Commune peut assumer et se permettre une telle opération, durant deux années à tout le moins. Vu les résultats excédentaires des années passées, les baisses qui nous sont proposées pour les personnes physiques et morales sont justifiées.

La Commission relève que cette baisse est également un bon signe dans le contexte de la fusion. Elle montre que la situation financière de notre commune est bonne et que ses finances sont bien gérées.

Cela dit, on voit clairement dans ce Plan financier, en fonction des hypothèses émises avec le scénario moyen, l’évolution des résultats attendus à partir de la troisième année – augmentation de la dette, gros investissements en ville, charges supplémentaires de la péréquation financière, nouvelles mesures d’Agglo, investissement de taille au Réseau Santé Sarine, etc. Au vu de ces prévisions, une baisse pérenne de l’impôt n’est en l’état pas dans les cordes financières de la commune.

On relève ici au surplus la récente décision de l’Etat de diminuer le coefficient de l’impôt cantonal qui provoquera évidemment une baisse plus importante des recettes fiscales de notre commune. Cette diminution est intervenue après la rédaction du Plan financier.

Bref, le Conseil communal fait preuve de prudence en nous demandant, ce soir également, de décider de remonter les coefficients d’impôts à leur état d’aujourd’hui dès 2022, afin de ne pas nous couper d’un revenu qui est apparemment nécessaire à partir de 2022, selon la planification financière du Conseil communal.

Dans le cadre de cette discussion, la Commission financière a fait part d’une certaine inquiétude face à la quantité très importante d’investissements prévus par le Conseil communal. Certains ont relevé que si la dette de la commune augmente en effet énormément, ce ne sont pas que des dettes qui seront transmises aux générations futures, mais surtout un patrimoine et des investissements utiles et nécessaires.

Aussi, c’est par 10 voix, contre 0 et 1 abstention que la Commission financière préavise favorablement le premier arrêté visant à baisser les coefficients d’impôts à 80% du coefficient cantonal.

S’agissant du second arrêté visant à rehausser les coefficients d’impôts à partir de l’année 2022 à 81.6% de l’impôt cantonal, la Commission l’a préavisé favorablement, par 5 voix, contre 5 et 1 abstention, c’est-à-dire par la voix prépondérante de sa Présidente.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Comme vous aurez pu le constater lors de l’entrée en matière du budget 2020, la présente proposition de baisse d’impôt s’inscrit dans le cadre général du budget. Il n’est en effet pas possible d’isoler une décision sur le taux d’impôt des autres rubriques de fonctionnement et des projets d’investissement. Le Conseil communal s’est donc prononcé sur une baisse d’impôt en dernier, une fois les autres postes de charges et de revenus connus.

Lors de cette décision, il a constaté notamment:

- la situation financière saine de la Commune;

- l’évolution des recettes fiscales des personnes morales et la péréquation des ressources;

- l’intensité des investissements et l’évolution des amortissements;

- l’absorption des effets de la Caisse de prévoyance, du règlement du personnel et de son nouveau système salarial et l’évolution des charges du personnel en général;

- les autres modifications en termes de charges et de revenus.

Le reliquat de l’excédent de revenu a permis ensuite au Conseil communal d’anticiper les risques principaux majeurs de la Commune en proposant deux attributions aux réserves: 4 millions de francs pour le site de la Pila, sur une prévision quinquennale ou une mise en réserve quinquennale de 20 millions de francs, et 3.3 millions de francs pour les falaises, comme annoncé lors des comptes.

Dans ce cadre, le Conseil communal peut proposer une baisse d’impôt répondant ainsi favorablement et directement aux propositions n° 9 et 10 du Conseil général, passant ainsi l’indice communal de 81.6% à 80% du coefficient cantonal de manière temporaire pour les personnes physiques et morales. Le point d’impôt étant de 1.83 million de francs, cette baisse représente 2.92 millions de francs dans le budget de fonctionnement.

Il exclut cependant tout découplage entre le taux des personnes physiques et celui des personnes morales pour des raisons évidentes d’équité de contribution des contribuables. Il considère de plus que cette baisse donne un signal positif et peut en ce sens jouer en faveur de la fusion, dont la réalisation reste un enjeu majeur pour la capitale cantonale.

Il faut noter enfin que les mentions «pour les années 2020 et 2021» dans les deux premiers articles de l’arrêté qui nous concernent sur ce point de l’ordre du jour sont à titre indicatif. La hausse d’impôt en 2022 prévue dans l’arrêté sous le point 3b de l’ordre du jour fera foi. Si l’article 3b devait ne pas être accepté, le taux de 80% serait alors à prendre en compte pour les exercices suivants.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert’libéral

**Altermatt Bernhard** (PDC/PVL). Le 16 décembre 2013, notre Conseil a voté une augmentation des coefficients de l’impôt communal de 4.3 points ouvrant ainsi les vannes de la manne fiscale et permettant à la Ville de Fribourg, année après année, de présenter des budgets et des comptes largement bénéficiaires. Rien que durant les exercices de 2016 à 2018, cela a permis à la commune de clore ses comptes, avant provisions et réserves non obligatoires, dans les chiffres noirs à hauteur de 63 millions de francs au total.

Pour le groupe PDC/PVL, le constat est clair et il l’a toujours été: Fribourg encaisse trop d’impôts du citoyen et habitant contribuable.

En 2013, l’exécutif et la majorité de gauche de notre Conseil – dans leurs réponses aux critiques émises par la minorité du centre-droite de notre assemblée – a mis en avant avec virulence les investissements nécessaires dans les infrastructures scolaires pour légitimer la hausse conséquente de l’impôt communal ainsi que des prévisions pessimistes contenues dans le Plan financier. Pour rappel, pour la même période de 2016 à 2018, le Conseil communal prévoyait à ce moment des exercices déficitaires.

Seither ist viel Wasser die Saane heruntergeflossen. Viel Geld wurde in die Kassen der Stadt gespült und die Finanzplanung unserer Gemeinde konnte massiv professionalisiert werden. Unsere Fraktion spricht dem gesamten Gemeinderat und der städtischen Finanzdirektion, sowie ihren Mitarbeitenden, ihren Dank für die grossen Fortschritte und Leistungen aus. Eines hat sich jedoch nicht geändert, meine Damen und Herren. Das sind die positiven Jahresabschlüsse, die Überschüsse, welche unsere Stadt Jahr für Jahr generiert und - auch dies - die weiterhin warnenden Töne hinsichtlich der kommenden Finanzplanung. Es ist mittlerweile zum Ritual verkommen, dass die bürgerliche Ratshälfte die übermässigen Steuereinnahmen kritisiert und eine Steuersenkung verlangt. Mein lieber Kollege und Vorgänger C. Schenker brachte die Haltung der Ratsminderheit von Mitte-Rechts bereits 2013 auf den Punkt. Je cite: «La vérité est que le Conseil communal […] ne veut pas économiser, mais qu’il veut au contraire augmenter le train de vie de la commune».

Sie hören es aus meiner Stellungnahme, im Namen der Fraktion heraus, werte Kolleginnen und Kollegen. Die Christdemokraten und Grünliberalen begrüssen den vorliegenden Vorschlag zur Senkung der Steuersätze in höchstem Mass.

Enfin pouvons-nous remercier le Conseil communal pour ce geste tant attendu, même s’il reste modeste et marqué par la volonté de maintenir des revenus fiscaux au-delà de ce qui est nécessaire. Une baisse plus importante eut été souhaitable, mais notre groupe n’en proposera pas à ce stade. Nous renonçons à cette demande non pas par manque de volonté de rendre au citoyen contribuable ce qui lui est dû, mais pour honorer la voie empruntée par celles et ceux qui ont œuvré en faveur d’une baisse du taux d’imposition.

Il faut le reconnaître, la proposition qui nous est soumise aujourd’hui ne provient pas du Conseil communal, du moins pas en premier lieu et pas de lui tout seul. Non, il s’agit d’une proposition votée par notre Conseil, une proposition qui a été façonnée par un groupe de jeunes hommes et femmes politiques qui se soucient de l’avenir financier non seulement de nos institutions, mais également de celui de nos habitants et entreprises.

Je vous invite, chers collègues, à suivre la proposition formulée par le Conseil communal sur mandat de notre Conseil et de voter avec conviction la baisse du coefficient à 80 points. Folgen wir mit dieser moderaten und bescheidenen Steuersenkung den Vertreterinnen und Vertretern der neuen Politikergeneration, die in diesem Dossier die Initiative ergriffen hat. Geben wir den steuerpflichtigen Einwohnern und Unternehmen ein bisschen vom Geld zurück, das unsere Stadt seit über einem halben Jahrzehnt objektiv nicht benötigt. Oder, richtiger gesagt: Nachdem wir jahrelang zu viel von ihnen verlangt haben, weit mehr als nötig, fahren wir den Steuersatz heute minimal zurück.

Rapport du groupe socialiste

**Vonlanthen Marc** (PS). Le groupe socialiste acceptera à l’unanimité la baisse du coefficient d’imposition communale de 0.816 à 0.8 pour les années 2020 et 2021.

Pour reprendre les mots de mon estimé collègue PLR, M. D. Krienbühl, lors de la transmission des propositions initiales dont il est l’un des co-auteurs, un coefficient de 0.8 est «une solution raisonnable en matière de finance publique». Ainsi, j’en conclus que nous nous accorderons toutes et tous sur le taux en question.

En effet, pour le groupe socialiste et contrairement au groupe de droite de notre Conseil, l’impôt n’est pas un programme politique en soi mais plutôt un moyen de développer un projet de société plus juste sous tous les aspects. Après un examen détaillé du budget, le groupe socialiste est arrivé à la conclusion que cette baisse d’impôt mesurée et temporaire ne se fait pas au dépend de notre programme politique et des valeurs que nous défendons. Les bons résultats dus majoritairement aux produits exceptionnels et imprévisibles sur la fiscalité des personnes morales le permettent. J’attire néanmoins fortement votre attention sur les éléments d’incertitude qui pèsent sur la fiscalité communale des prochaines années et qui mettent en évidence la nécessité des caractères mesurés et temporaires de la baisse en question.

1. Le Plan financier 2020-2024. Les trois scénarios des résultats financiers projetés seront légèrement déficitaires à l’avenir avec une situation qui s’accentue fortement dès 2022 au travers d’un déficit projeté de plus de 1 million de francs pour le scénario moyen. Mon étonnement est donc grand de voir les partis de droite, et traditionnellement apôtres de la rigueur budgétaire, vouloir nous entraîner maintenant sur la piste des résultats déficitaires en laissant entendre dans leur prise de parole respective et initiale que la baisse proposée n’est pas suffisante ou trop modeste.

2. Le projet fiscal 2017 entrera en vigueur au 1er janvier 2020 et introduit également des éléments d’incertitude, notamment sur l’établissement pérenne de certains gros contribuables. Le Directeur des Finances s’inquiétait encore tout à l’heure dans sa prise de parole initiale de notre dépendance fiscale à un petit nombre de personnes morales et l’incertitude conséquente.

3. La péréquation intercommunale. Les rentrées fiscales exceptionnelles dues à la sortie des statuts spéciaux de certains gros contribuables vont augmenter progressivement la part de la Ville à cette péréquation. Cette augmentation se fera sentir en plein dès 2022. Finalement, la dette par habitant va quasiment doubler entre 2019 et 2024 pour s’établir à près de 10’000 francs par habitant alors que parallèlement les charges et les investissements augmentent également.

Tous ces éléments plaident donc pour une baisse d’impôt modérée et limitée à deux ans, pas davantage.

Par conséquent, le groupe socialiste soutiendra la baisse proposée et vous recommande d’en faire de même.

Rapport du groupe libéral-radical

**Gex Océane** (PLR). Enfin! Le groupe libéral-radical est satisfait de pouvoir enfin se prononcer sur une baisse d’impôt. Après plusieurs années de comptes largement excédentaires, le Conseil communal nous présente aujourd’hui une timide baisse du taux d’imposition, mais une baisse quand même. Certains le pensent, d’autres le disent, la baisse aurait pu, aurait dû être plus significative. Notre groupe le dit, la baisse aurait dû être plus conséquente. Mesdames et Messieurs, les chiffres sont là et la Commune n’a eu d’autre choix que de baisser le taux d’imposition. Même avec toutes les nouvelles dépenses votées durant cette législature et en baissant le taux d’imposition, le Conseil communal présente aujourd’hui une nouvelle fois un budget avec un bénéfice et des réserves non obligatoires. Notre groupe remercie le Conseil communal d’avoir intégré les propositions n° 9 et 10 transmises au mois de février pour les personnes physiques et morales. Toutefois, nous déplorons que cela ne le soit que de manière transitoire. Nous regrettons également le manque d’analyse du Conseil communal. La vision à moyen terme avec la fusion n’a selon nous pas été prise en considération. Avec un taux validé par le Service des communes entre 0.7 et 0.73, nous sommes bien loin de nous rapprocher du taux établi et proposé pour la fusion, bien que nous aurions pu nous en approcher. A croire que la fusion ne fait plus partie des objectifs. Notre groupe se satisfait de cette baisse d’impôt transitoire qui au vu des chiffres présentés ces dernières années est une conséquence logique.

Notre groupe soutiendra donc cet arrêté tel que proposé.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). La baisse d’impôt n’est en fait que la mise en oeuvre des décisions prises par le Conseil général en séance du 19 février 2019. Il ne s’agit en aucun cas d’un geste ou d’un prétendu geste du Conseil communal, comme l’a d’ailleurs bien relevé mon collègue M. B. Altermatt.

Dans une baisse d’impôt, il y a toujours deux aspects, un aspect financier et un aspect plus politique. Sur le plan financier, les éléments fournis par le Conseil communal tiennent la route. Pour la troisième année consécutive, nous terminerons 2019 avec un solde de bonus de 7 millions de francs. Nous avons mis en réserve 12 millions de francs pour atténuer les effets de la réforme fiscale des entreprises. La baisse de recettes envisagée - de l’ordre de 1.8 million de francs – n’est pas négligeable et ne grèvera pas de manière trop lourde les finances communales. Le budget de fonctionnement n’a pas subi de coupes importantes, ni d’abandon de projets pour cette raison-là. Pour les deux années à venir, il n’y a effectivement pas lieu de se faire du souci outre mesure. Par contre, c’est une juste prudence de la part du Conseil communal de ne pas vouloir accorder cette baisse de manière illimitée. Selon le Plan financier, de nouveaux éléments importants vont effectivement entrer en compte dès 2022:

1. Les effets de la nouvelle imposition des entreprises.

2. Etant donné les bons résultats des dernières années, la Ville de Fribourg devra aussi passer à la caisse de manière beaucoup plus importante pour la péréquation financière intercommunale. On parle ici de 10 à 11 millions de francs.

3. Nous devrons compter avec des amortissements nettement plus importants étant donné les gros investissements prévus par la Ville, l’Agglomération et le Réseau Santé Sarine. On parle effectivement de centaines de millions de francs.

Nous relevons en outre la récente décision de l’Etat de diminuer le coefficient de l’impôt cantonal dès 2021, ce qui provoquera évidemment aussi une baisse plus importante des recettes fiscales communales. Vous savez très bien que, dans ce cadre-là, la Ville de Fribourg sera concernée pour une part très importante par ces baisses. Cette diminution est intervenue après la rédaction du Plan financier et du budget et il n’a donc pas été possible d’en tenir compte. Probablement que cela se chiffre en millions aussi. Il s’agit d’une mesure de prudence de ne pas se couper d’un revenu qui pourrait être indispensable à partir de 2022.

Politiquement, vous le savez, le groupe CG-PCS n’est pas très favorable aux baisses d’impôt. Evidemment, proposer une baisse d’impôt est toujours populaire, pour ne pas dire populiste. Cependant, l’attractivité de la Ville ne se mesure pas à son taux d’impôt mais bien aux infrastructures et aux services qu’elle est capable d’offrir à ses habitants. A nos yeux, une meilleure qualité de vie importe plus que quelques dizaines de francs économisés sur sa facture d’impôt. Nous savons bien que nous avons encore une large marge de progression en matière d’aménagement, de circulation, de transports publics, de mobilité, d’accueil extrafamilial, d’infrastructures sportives, de culture, pour ne citer que quelques domaines. Or, sans finances saines rien de tout cela n’est possible. Contrairement à un mythe volontiers entretenu par une partie de la droite, le taux d’impôt, qu’il soit fédéral, cantonal ou communal, n’a rien d’exorbitant. Il est même faible en comparaison internationale.

Enfin, il ne faut pas oublier que la fusion du Grand Fribourg, que nous appelons de nos vœux, remettra peut-être complètement à plat les choses et rabattra complètement les cartes si elle se concrétise d’ici-là.

Ceci dit, nous soutiendrons cette baisse des impôts, mais aussi la hausse pour l’année 2022.

Rapport du groupe de l’Union démocratique du Centre

**Kilchenmann Emmanuel** (UDC). Die SVP-Fraktion ist über diese temporäre Steuersenkung äusserst zufrieden. Nur bemängelt sie, dass es eben nur eine temporäre Steuersenkung ist. In der Tat, wir haben Jahr für Jahr darauf hingewiesen, dass es nicht die Rolle einer Gemeinde ist Gewinn einzufahren. Das wurde getan. Kollege Krienbühl und Marchioni haben dies auch zahlenmässig belegt. Wir sind der Meinung und so will es auch die schweizerische Gesetzesordnung, dass die öffentliche Hand nicht Gewinne einfährt. Doch sind wir weiterhin zufrieden mit dieser Senkung. Ich komme auf Kollege Page zurück, auf diese politischen Aspekte. Wir bedauern auch, dass hier Symbolpolitik begangen wird, denn, was werden unsere zukünftigen möglichen Partner der Fusion darüber denken, wenn wir kurzerhand über eine kurze Zeit versuchen die Steuersenkung einzuführen um uns attraktiver zu stellen für eine mögliche Fusion. Die SVP denkt, dass es hier wichtig wäre Entschlossenheit, Mut und auch einen starken Glauben und Hoffnung in die Zukunft zu zeigen und diese Steuersenkung auf längere Frist zu halten. Wenn wir es schaffen die Steuern zu senken, dann schaffen wir es auch sie zu erhöhen, wenn es nötig wäre. Obwohl wir auf die positiven Aspekte dieser Senkung eingehen, bedauern wir äusserst, dass dies auf unsere möglichen zukünftigen Fusionspartner die Botschaft einer Symbolpolitik sein könnte.

Rapport du groupe des Verts

**Collaud Oliver** (Verts). Le groupe des Verts n’entend aucunement remettre en question la décision de ce Conseil de transmettre les propositions n° 9 et 10 et accepte donc d’entrer en matière sur les points 3a et 3b de notre ordre du jour.

Le vote sur la transmission était divisé mais, au sein de ceux qui soutenaient la proposition, il y avait unanimité sur le fait que la question de la baisse d’impôt devait faire l’objet d’une étude approfondie par les services compétents et d’un rapport circonstancié du Conseil communal avant tout débat et décision sur le fond. Je ne cacherai pas que les Verts ont découvert avec une certaine surprise la manière dont ces propositions avaient été traitées par la Direction des Finances. On ne nous présente ce soir ni Message, ni de rapport sur les propositions n° 9 et 10. Cela est d’autant plus étonnant que le Conseil communal était opposé à la transmission des propositions car elles étaient contraires à la planification financière. Il y a certes quelques passages dans le Message sur le budget qui donnent quelques explications mais, à nos yeux, elles n’expliquent pas vraiment en quoi une baisse d’impôt est réellement opportune, rationnelle et désirable. Elles nous disent juste qu’elle est supportable pour deux ans au plus. Si l’on se plonge dans le Plan financier, les informations que l’on y trouve sur le futur ne permettent pas d’en ressortir rassurés et on peine à suivre certains raisonnements. Par exemple, on lit que ces dernières années la population de la ville de Fribourg a baissé alors que celle du canton a augmenté. Ce sont des faits, mais il ne faut pas s’en faire car on entend de nouveau, au niveau cantonal, une croissance de la population. On ne comprend pas en quoi cela permet de croire que la population augmentera à nouveau en ville de Fribourg et, pourtant, c’est un des fondements du scénario moyen. Il faudrait peut-être qualifier ce scénario moyen de scénario optimiste. Toute la croissance qui était prévue les dernières années dans le canton n’a pas eu lieu en ville de Fribourg, toute la croissance qui a eu lieu dans le district de la Sarine n’a pas eu lieu en ville de Fribourg, toute la croissance de la population qu’il y a eu dans l’Agglomération n’a pas eu lieu en ville de Fribourg. Il n’y a pas de raison que, tout d’un coup, cela s’inverse.

Autre point discutable, les effets de la baisse d’impôt pourront être amoindris grâce à la dissolution de la réserve PF17. Selon notre compréhension, la réserve PF17 a été constituée pour adoucir d’éventuels effets négatifs inconnus à ce jour de la nouvelle fiscalité des entreprises et non pour financer une baisse d’impôt ou la rendre plus tolérable. Pour la fusion, je ne pense pas que ce soit un bon signe de baisser pendant deux ans les impôts afin de faire un cadeau à nos citoyens, de les récompenser d’avoir financé la commune auparavant et, ensuite, à l’orée de la fusion, on passe dans les chiffres rouges. On vous amène nos dettes, on aura dissous la réserve PF17 mais vous prendrez nos investissements.

On ne nous dit que très peu sur ce à quoi nous renonçons dans l’hypothèse d’une baisse d’impôt. Pour le groupe des Verts, il y a pourtant des sujets où la Ville, malgré les efforts déployés ces dernières années, que nous saluons, doit encore faire plus. On pense notamment à la lutte contre le réchauffement climatique et au maintien de la biodiversité. L’urgence est là, elle est criante, elle est dans la rue. De nombreuses mesures d’envergure doivent être prises ces prochaines années et nous craignons que les moyens manquent. Quel est l’impact environnemental, social et économique de cette baisse d’impôt? C’est une question à laquelle on ne répond pas. Il y a d’autres questions auxquelles on ne répond pas ou d’autres éléments qui auraient pu être analysés et qui ne l’ont pas été. Par exemple, on ne nous explique pas pourquoi nous sommes un des rares chefs-lieux de Suisse à avoir un taux d’impôt ou une comparaison par rapport à l’impôt cantonal qui est en dessous de 100%. Je ne pense pas que l’on assume moins de tâches que les autres communes de ce pays. On ne peut pas le reprocher, comme cela a été relevé. Nous devons prendre en considération les effets de la nouvelle baisse d’impôt au niveau du canton sur les revenus fiscaux de la commune. Cependant, nous n’avons pas pu le faire et c’est regrettable.

Vous l’aurez compris, si le groupe des Verts peut admettre d’entrer en matière sur une éventuelle baisse d’impôt et d’en discuter voire de l’admettre, il attend que cela soit fait sur la base d’un projet fiscal dont nous puissions débattre et non sur une impression positive dont on peine à percevoir le réel fondement. On ne peut pas, à notre avis, justifier une baisse d’impôt avec des chiffres du passé. Les impôts, on va les percevoir à futur et on doit pouvoir financer le futur de la commune avec le taux d’impôt dont on décide aujourd’hui. Cependant, il n’y a aucune urgence à traiter cette question de la baisse d’impôt pour 2020 et 2021. On ne doit pas décider ce soir. En effet, cette décision peut être prise jusqu’au plus tard avant l’approbation des comptes des années en considération. En matière de baisse d’impôt, la rétroactivité est pleinement admise.

Le groupe des Verts vous propose le renvoi des points 3a et 3b pour compléments sur le rapport et peut-être un éventuel Message complet. Il vous remercie de voter en ce sens. Si tel ne devait pas être le cas, le groupe des Verts, faute d’informations suffisantes, ne combat ni ne soutient cette baisse d’impôt et s’abstiendra donc pour le point 3a.

**Le Président.** Merci M. O. Collaud. Nous enregistrons donc une demande de renvoi pour cet arrêté.

**Rugo Claudio** (PA). M. le Conseiller E. Kilchenmann m’a fait en quelque sorte rêver. J’ai pensé que l’on avait été les deux élus à Berne et que j’entendais son premier texte en allemand. C’est pour cela que ça m’a plu.

En fait, en baissant les impôts, on donne une impulsion. Cela sera une réjouissance pour la population et qu’est-ce qu’on lui dit? On vous donne ça, mais deux ans après on vous l’enlèvera. Cependant, on ne peut pas connaître - comme l’a dit M. O. Collaud -, ce que seront les chiffres dans deux ans. C’est une erreur de vouloir légiférer un taux d’impôt à deux ans. En effet, on pourrait très bien, en temps voulu, prendre la décision de monter ou de descendre le taux en se basant sur les chiffres que l’on aura sous les yeux et qui seront plus proches de la réalité.

Pourquoi engranger une certaine somme d’argent? J’ai entendu parler d’infrastructures sportives. Cependant, le peuple ne veut pas de ceci, il veut une piscine de 50 mètres ou un vélodrome. Ce dernier élément fera l’objet d’un postulat que je déposerai demain. Il veut des choses concrètes. J’ai fait un petit calcul juste maintenant. Si on applique chaque deux ans une baisse de 1.6, cela nous reporte pour la fusion en 2030 à un taux de 73%. C’est vraiment timidement que vous voulez aller dans le sens de la baisse et encore en étant tiraillés vu qu’en 2022, vous voulez remonter le coefficient, ce qui est une erreur.

Le Parti des Artistes va soutenir la baisse et s’opposera à l’augmentation en 2022. Il me semble que le Conseil communal, avec ses plus et ses moins, souhaite nous présenter un Black Friday du Service des contributions.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Je ferai peut-être juste deux remarques d’ordre technique.

1. En fait, c’est justement le bon moment pour considérer une modification d’un taux d’impôt. Tout autre considération durant l’année, voire même dans les comptes, serait une mauvaise prévision. Il faut au contraire le faire dans le paquet, présenter les éléments qui vont augmenter, qui seront redonnés à la population, montrer les risques donc plutôt ce qui a tendance à être repris à la population au final une fois. C’est justement le bon endroit. C’est pour cela que le Conseil communal a raison de répondre à ces deux propositions maintenant, même si ce serait possible, en effet, techniquement d’avoir une autre variante.
2. L’idée que la Commune ne peut pas faire de bénéfice a été présentée il me semble par M. E. Kilchenmann tout à l’heure. Or, la loi sur les finances communales est passée par là et c’est pour cela que l’on insiste toujours avec ce ratio de fonds propres de 15% à 20%. On va justement gérer les excédents de charges ou de revenus par la fortune. La situation, dès 2021, va changer diamétralement. Depuis que l’on sait que la situation va se modifier, donc quasiment depuis trois ans, nous devons changer notre perpective. Ce n’est plus un pourcentage de déséquilibre qui force à une augmentation d’impôt, par exemple, mais c’est la capacité financière de la commune.

**Le Président.** Nous sommes donc saisis d’une demande de renvoi déposée par le groupe des Verts.

M. O. Collaud, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

**Collaud Oliver** (Verts). Oui, M. le Président.

Vote sur la demande de renvoi du point 3a

**La demande de renvoi du point 3a présentée par le groupe des Verts est rejetée par 64 voix contre 4 et 4 abstentions.**

**Ont voté en faveur du renvoi: 4** Bourgarel Gilles (Verts), Collaud Oliver (Verts), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts)

**Ont voté contre le renvoi: 64** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus: 4** Kuhn Martin (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Sabino Sandra (PS)

Examen de détail

Il est immédiatement procédé à l’examen de détail du projet d’arrêté.

Article premier

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Je reprécise que la fin de la phrase «pour les années 2020 et 2021» figure ici à titre indicatif. C’est bien l’arrêté suivant qui déterminera la hausse de l’impôt en 2022.

Pas d’autres observations. Adopté.

Article 2

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. J’émets la même remarque concernant les années 2020 et 2021 que lors de l’article premier.

Pas d’autres observations. Adopté.

Article 3

Pas d’observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d’observations. Adoptés.

Vote d’ensemble

**Le Conseil général adopte, par 67 voix contre 1 et 4 abstentions, l’arrêté ci-après:**

*«Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

* la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d’exécution du 28 décembre 1981;
* la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux;
* le Message n°47 du Conseil communal du 5 novembre 2019;
* le rapport de la Commission financière,

*Arrête:*

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à baisser le coefficient de l’impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 81.6% à 80% de l’impôt cantonal de base pour les années 2020 et 2021.

**Article 2**

Le Conseil communal est autorisé à baisser le coefficient de l’impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 81.6% à 80% de l’impôt cantonal de base pour les années 2020 et 2021.

**Article 3**

La présente décision peut faire l’objet d’une demande de référendum, conformément à l’article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président Le Secrétaire de Villa adjoint:

Blaise Fasel Mathieu Maridor»

**Ont voté Oui: 67** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**A voté Non: 1** Bourgarel Gilles (Verts)

**Se sont abstenus: 4** Collaud Oliver (Verts), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Moussa Elias (PS)

**Le Président**. **Les propositions n° 9 et 10 sont ainsi liquidées.**

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.58 à 21.15 heures.

b. Augmentation des coefficients d’impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales à 81.6% de l’impôt cantonal de base dès 2022

Discussion générale et entrée en matière

Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière**. Je n’ai rien à ajouter après ce que je vous ai déjà dit pour le point 3a.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Dans le cadre de la discussion de la baisse d’impôt, le Conseil communal s’est interrogé sur la durée de cette baisse et de son impact sur les finances communales à moyen terme par l’intermédiaire de son Plan financier. Là aussi, cette décision est à prendre dans un contexte général. Sans anticiper la discussion sur le Plan financier, il faut relever les éléments suivants qui ont été pris en considération:

* la dépendance financière croissante de la Commune à un petit nombre d’entreprises dont les décisions de délocalisation peuvent se prendre en tout temps et une incertitude quant aux réels effets de la réforme fiscale à moyen terme;
* l’évolution sensible de la péréquation des ressources qui double en trois ans;
* l’intensité des investissements et l’évolution des amortissements qui s’accentue très fortement dans les cinq ans à venir;
* les nombreuses autres modifications en terme de charges et de revenus à moyen terme.

Les années 2022 et 2023 représentent ainsi les prochaines années à surveiller de manière intense. Pour ne pas prétériter aujourd’hui des décisions qui peuvent s’avérer nécessaires à moyen terme, le Conseil communal recommande une grande prudence quant à la baisse prolongée du taux d’impôt. C’est pourquoi il propose au Conseil général de décider aujourd’hui, simultanément à la baisse d’impôt, une rehausse automatique du coefficient communal au même taux qu’aujourd’hui, à savoir 81.6% de l’indice cantonal.

L’impact sur le plan financier, si telle ne devait pas être la décision du Conseil général, est de 2.9 à 3.1 millions de francs par année ce qui porterait le résultat du compte de fonctionnement pour l’année 2022 à -3.8 millions de francs, pour l’année 2023 à -5.6 millions de francs et pour l’année 2024 à -4.9 millions de francs, toutes choses égales par ailleurs. Cet impact serait encore renforcé par l’annonce du Conseil d’Etat lors de la session du Grand Conseil de novembre, donc après l’approbation du budget 2020 par le Conseil communal, de réduire de 31 millions de francs l’imposition cantonale dès 2021 et, par voie de conséquence, aussi l’imposition communale. En outre, quatre motions seront traitées lors de la prochaine session du Grand Conseil qui concernent ce sujet. Cette annonce pourtant est à relativiser pour l’instant, on ne sait pas encore en effet quelle catégorie d’impôt elle touchera.

Il faut aussi noter que c’est en 2022 qu’est prévue l’entrée en vigueur de la fusion du Grand Fribourg. Si le projet actuel devait être plébiscité dans les urnes, le coefficient d’impôt de la nouvelle commune se situerait alors entre 70% et 73% de l’indice cantonal, selon les travaux de l’Assemblée constitutive. Il paraît alors cohérent de délimiter la baisse d’impôt à la même échéance.

Enfin, il faut noter qu’en 2022, le Conseil communal pourra aussi proposer de maintenir le taux d’impôt à 80% selon la situation des finances communales à ce moment, il pourrait évidement aussi décider à la baisse ou à la hausse.

Rapport du groupe libéral-radical

**Krienbühl David** (PLR). Voulons-nous faire fi de la démocratie et de toute bonne gestion des finances publiques?

Décider aujourd’hui d’une modification du coefficient fiscal pour 2022 est anti-démocratique et financièrement peu soutenable. Je m’en explique.

En effet, d’une part, il devrait y avoir des élections en 2021 et cela réduirait les instances politiques de la future législature de ce fait au silence démocratique puisque nous déciderions quasiment de tout aujourd’hui pour l’année 2022. A quoi bon se présenter à des élections en 2021? (Rires dans la salle)

Financièrement, et économiquement, il peut se passer énormément de choses d’ici là. Il y a encore beaucoup d’incertitudes, le PF17, etc., et cela créée plus de confusion que de clarté auprès des contribuables. De plus, nous n’avons aucun élément chiffré précis, nous avons des tendances elles ont été énoncées ici ce soir. On a quand même un peu l’impression que le Conseil communal n’a pas de vision claire et qu’il navigue à vue sur cette thématique cruciale qu’est la fiscalité.

Par conséquent, chers/ères collègues, je vous demanderai de bien réfléchir aux conséquences de votre décision de ce soir et de rester réfléchis par rapport à cette proposition du Conseil communal qui est à mon sens mauvaise, et que nous devrions refuser. Par contre, et cela a été dit par M. le Directeur des Finances, rien ne nous empêche en 2021 et selon le budget 2022 en mains, de revenir au taux de 81.6% si cela est réellement nécessaire, voire même - le rêve - de baisser encore plus les impôts si cela est possible et durable. Mais ne nous fabriquons pas un auto-goal anti-démocratique, anti-fusion et anti-économique!

Je vous remercie dans ce sens de refuser la proposition 3b du Conseil communal.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert’libéral

**Murith Simon** (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a pris connaissance de cet arrêté avec surprise, pour ne pas dire déception. Aucune justification de cette hausse automatique, appelons un chat un chat, n’apparaît dans le Message du Conseil communal. Toutefois, sa raison semble pour le moins évidente. Non, ce n’est pas la prudence, c’est la peur. La peur du Conseil communal, qui n’a pourtant pas l’assurance d’une réélection en 2021, qu’une augmentation d’impôt ne puisse pas passer en 2022. La peur que les contribuables de la Ville de Fribourg n’adhèrent pas ou plus à sa politique dépensière tout azimut et sans priorité. Car oui, une dette par habitant qui double, qui passe de 4’741 francs à 9’869 francs d’ici 2024, ce n’est pas une gestion même ambitieuse, c’est de la déraison.

Chers/ères collègues, depuis quand vote-t-on par peur de nos propres concitoyen-ne-s? Le groupe PDC/PVL rejette autant cette peur qu’une politique dépensière à laquelle s’est également adonné le Conseil général dernièrement. Nous devons pérenniser la baisse d’impôt précédemment votée en soutien à la population et en particulier à une classe moyenne étouffée par les taxes. La peur du Conseil communal est d’autant plus justifiée qu’en plus d’une politique dépensière, il lui faudra trouver des raisons en 2022 pour une hausse d’impôt. Aujourd’hui, ces raisons font défauts. Nous ne les connaissons pas et il n’y a aucune certitude. Impossible pour nous d’affirmer que le coefficient en 2022 devra être de 0.816 pour avoir un budget équilibré. Nous ne pouvons pas savoir ni quels risques, ni quelles opportunités vont se réaliser d’ici là malgré la planification financière. Une entreprise qui part, une entreprise qui arrive, les effets de la péréquation financière de PF17, d’un changement démographique ou d’une éventuelle modification de la fiscalité cantonale, que sais-je, autant d’éléments dont les conséquences sont pour l’heure inconnues. Ce que l’on sait, en revanche, c’est qu’une diminution d’impôt, quoi que l’on en dise, constitue un signe positif et une stimulation envers la population et envers les entreprises qui pourvoient notre ville en emplois et en rentrées fiscales. Une diminution d’impôt démontre la capacité de l’exécutif à gérer les dépenses de façon raisonnable et planifiée, notamment au regard de ses investissements. A l’inverse, une hausse automatique transforme le signe positif en canular. La baisse ne serait donc que de la poudre aux yeux, une illusion, un signal négatif sur la réelle capacité du Conseil communal à échelonner ses investissements et leurs conséquences en terme d’endettement, d’amortissement et d’engagement de personnel.

Chers/ères collègues, le groupe PDC/PVL s’opposera à cette hausse automatique du coefficient d’impôt à 81.6 et nous vous invitons toutes et tous à en faire de même, au-delà de tout esprit partisan, parce que:

* nous ne savons pas de quoi demain sera fait et que nous n’avons aucun chiffre qui nous permette de décider aujourd’hui de l’impôt à fixer dans trois ans. On ne peut prendre une telle décision sur la base de simples hypothèses;
* si une baisse est positive dans la perspective de la fusion, que nous prétendons tous appeler de nos vœux et qui aura lieu en 2021, cette hausse ne n’a aucun sens et constitue un message négatif;
* le Conseil communal doit apprendre à prioriser ses choix, à mener une politique financière raisonnable et durable;
* la Ville encaisse trop d’argent depuis 2014. Un juste retour aux contribuables doit se faire, et ce sur le long terme.

Arrêtons d’enlever le pain de la bouche de nos concitoyen-ne-s et allégeons durablement les charges qui pèsent sur une classe moyenne, qui pourvoit aujourd’hui de toute ses forces aux besoins de la collectivité publique et qui n’a bientôt plus que les impôts sur les os.

Rapport du groupe de l’Union démocratique du Centre

**Wicht Pascal** (UDC). Le groupe UDC s’opposera lui aussi à la rehausse du coefficient de l’impôt communal à 81.6% de l’impôt cantonal de base à l’horizon 2022.

Pour notre groupe, il paraît au contraire nécessaire de pérenniser la modeste, j’insiste, modeste baisse du coefficient d’impôt qui a été votée aujourd’hui. En effet, la preuve a bien été donnée que la hausse d’impôt qui a été décidée il y a quelques années n’était pas nécessaire ou à tout le moins qu’elle était trop importante par rapport aux besoins financiers de la Commune. Les comptes et budgets des derniers exercices l’ont montré de manière très claire.

Le Conseil communal l’a dit, il y a un certain nombre d’incertitudes quant à l’évolution future des charges et des recettes de la Commune liées notamment au PF17, à la péréquation également, et il nous paraît dès lors pour le moins incohérent de prévoir une hausse d’impôt sans savoir si celle-ci sera vraiment nécessaire, ni si son ampleur sera adaptée aux besoins. En fait, cela reviendrait à rééditer l’expérience de la hausse de 2014: on augmente les impôts mais on ne sait pas vraiment si c’est nécessaire et si on a raison de le faire avec ce chiffre-là.

Notre analyse est la suivante. La baisse pour les deux prochaines années est clairement supportable, les chiffres le montrent. Pour la suite, seule une analyse approfondie permettra de dire quel taux d’impôt la Commune doit appliquer pour maintenir l’équilibre budgétaire qui est l’objectif que nous devons toujours viser. Il y a en effet de nombreuses inconnues, plusieurs facteurs exogènes dont l’ampleur n’est à l’heure actuelle pas mesurable de manière suffisamment précise. Ce n’est qu’une fois ces éléments analysés précisément que nous pourrons décider en toute connaissance de cause s’il faut maintenir le taux à 80, le réaugmenter à 81.6 ou le baisser à 78. Voter aujourd’hui une baisse durable de l’impôt communal revient à fixer un objectif à moyen et long terme à la politique financière de la Commune et à inciter le Conseil communal à viser une politique de dépenses raisonnable et de faire tout ce qui est possible et tout ce qui est entre ses mains pour maintenir le taux à 80 voire moins. Pour cette raison, nous nous opposons à la rehausse du coefficient à 81.6.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Je me dois quand même de répondre à mon collègue M. D. Krienbühl parce que j’ai quand même de la peine à entendre qu’il s’agirait d’une décision anti-démocratique. Je crois que nous sommes tous dans cette salle des élus légitimes du peuple et que les décisions qui sont prises dans cette salle sont prises démocratiquement. Jusqu’à preuve du contraire, la décision de baisser l’impôt vient d’être prise tout à fait démocratiquement et je ne la conteste absolument pas.

Il y a aussi une chose importante à rappeler. Ce n’est pas le Conseil communal qui fixe le taux d’impôt. C’est bel et bien le Conseil général qui a la compétence de le fixer et c’est sa prérogative. Il nous appartient donc de prendre nos responsabilités et de fixer ce taux d’impôt. On ne peut pas dire non plus, comme le fait M. S. Murith, que ce serait automatique. Cela n’a rien d’automatique puisque précisément nous allons le voter, ou pas. Ce n’est donc pas automatique.

Deuxièmement, cette décision est soumise à référendum. Je rappellerai juste en passant que la droite n’a pas saisi de référendum lors de l’augmentation de l’impôt de 2014. Rien n’empêche qu’elle fasse un référendum contre une future baisse ou une hausse de l’impôt.

Il me semble que c’est plutôt responsable pour nous de jouer un peu la prudence. Il est vrai que c’est une mesure de prudence tout à fait raisonnable, ce n’est pas une mesure de politique. Je pense que rien n’empêche que cette mesure soit rediscutée en temps voulu et si nécessaire.

Rapport du groupe socialiste

**Vonlanthen Marc** (PS). Le groupe socialiste acceptera également à l’unanimité l’augmentation du coefficient de l’imposition communale de 0.8 à 0.816 pour les années 2022 et suivantes.

En effet, c’est uniquement parce que la baisse proposée précédemment était temporaire que le groupe socialiste a voté l’arrêté en question. Toutes les analyses financières de la Commune, mais aussi celles du Service des communes, montrent que nous sommes actuellement et pour deux ans encore dans une période de beau temps fiscal. Cependant, dès 2021, les résultats projetés seront légèrement déficitaires. C’est une situation, comme cela a été dit précédemment, qui s’accentue nettement dès 2022. La prudence reste donc de mise et réclamer une baisse d’impôt plus durable relève d’une pure logique électoraliste en faisant miroiter à une certaine part de la population des promesses que l’on sait déjà ne pas être en mesure de pouvoir tenir. Ne pas remonter le coefficient d’impôt après deux ans, c’est faire fi de toutes les informations aujourd’hui en notre possession. C’est tout simplement irresponsable.

Décidément, les sirènes de la baisse du coefficient d’imposition communale semblent exercer sur certain-e-s membres de notre Conseil une influence qui relève davantage de l’envoûtement que de la réflexion exigée par notre mandat politique. M. D. Krienbühl, vous avez déclaré que la hausse et respectivement la hausse financière, était peu soutenable, voire irréfléchie. Vous proposez de maintenir le coefficient à 0.8 sur aucune base, puisque pour l’instant, les seuls éléments de réflexion que nous avons se situaient dans le Plan financier jusqu’en 2024. Or, ils montrent qu’avec la hausse, eh bien, effectivement, nous aurons déjà des résultats déficitaires dès 2022. Proposer une baisse supplémentaire, c’est encore augmenter le déficit auquel on va devoir faire face.

En plus, comme exprimé par M. M. Page, et on vous l’a montré ce soir par notre bonne foi, la gauche ne fait pas de la question de la fiscalité une question idéologique. Si les conditions s’y prêtent, nous sommes tout à fait capables de discuter ouvertement d’une baisse d’impôt.

Je reviens sur les propos de M. S. Murith, au sujet de la classe moyenne. Cette pauvre classe moyenne doit gentiment en avoir marre de se faire instrumentaliser par la droite, qui ne les représente certainement pas sur la question. Les conséquences des budgets, qui seront plus fortement déficitaires si la hausse d’impôt n’est pas votée maintenant, seront certainement également supportées par la classe moyenne puisque des budgets déficitaires riment nécessairement avec une volonté de rendre ces budgets à l’équilibre et également certainement des coupes dans les prestations à la population. Aussi, par cette baisse d’impôt, vous ne soutenez certainement pas la classe moyenne.

Par conséquent, le groupe socialiste vous recommande de suivre la proposition du Conseil communal et d’accepter un coefficient d’imposition communale de 0.816 pour les années 2022 et suivantes.

Rapport du groupe des Verts

**Collaud Oliver** (Verts). Comme je l’ai expliqué avant, le groupe des Verts n’avait pas les informations suffisantes pour justifier une baisse d’impôt et nous proposions le renvoi. Je trouve que de ne pas soutenir la proposition de renvoi et de venir maintenant en disant «on va garder ce taux d’impôt bas ‘ad aeternam’ pour une durée indéterminée» ce n’est pas responsable. Vous voulez justifier une baisse sur la base de chiffres passés, ce qui ne veut absolument rien dire en termes de politique fiscale, mais rien! Ici, nous avons des chiffres qui nous démontrent que 0.816 en 2022, ce n’est pas suffisant et vous y refusez, je ne comprends pas! Je ne comprends pas, ce n’est pas raisonnable, ce n’est pas sérieux.

**Krienbühl David** (PLR). Je vais quand même répondre à mon éminent collègue M. M. Vonlanthen. Je n’ai jamais demandé une baisse supplémentaire. J’ai dit que nous n’avions uniquement que le budget 2020 actuellement en mains. Certes, nous avons le Plan financier, qui nous a été transmis, mais aujourd’hui, c’est très difficile; nous n’avons pas d’éléments chiffrés précis. Oui, ce sont des «trends», ce sont des indicateurs, mais nous n’avons pas les éléments chiffrés précis au niveau des rubriques. On ne sait pas réellement de quoi sera fait 2022. Il est donc impossible aujourd’hui de pouvoir se prononcer en faveur d’une hausse ou d’une baisse du coefficient et de fixer ce coefficient pour dans trois ans. Je trouve que l’on fait de la politique fiction en fixant un taux pour 2022, qu’il soit à la hausse ou à la baisse. Pour moi, ça m’est égal mais ici on sort du cadre.

Pour répondre à M. M. Page, je trouve que c’est anti-démocratique parce que le Conseil communal qui sera élu en 2021, s’il n’y a pas de fusion, n’aura en quelque sorte plus rien à dire car nous aurons déjà voté pour lui. Donc, à quoi bon se représenter?

**Collaud Oliver** (Verts). Je reviens sur la question de savoir si la décision serait démocratique ou anti-démocratique. C’est un peu difficile de dire qu’il est anti-démocratique de voter aujourd’hui quelque chose qui s’imposera aux autorités futures, dans la salle du Grand Conseil, lequel vote des lois qui sont pérennes et qui s’imposent aussi aux autorités futures. Il s’agit d’une décision démocratique prise par un organe démocratique, on est là pour ça et je suis d’accord que ça fixe l’horizon futur, mais c’est le but peut-être aussi.

**Rugo Claudio** (PA). Dans ces temps de Noël, vous avez tous préparé un petit cadeau pour votre enfant. Vous lui donnez le cadeau et vous lui dites «l’année prochaine, on va encore te donner encore une fois le cadeau, mais l’année d’après je vais te le retirer parce que tu seras un peu plus grand et ça coûtera plus cher». C’est pour cela que je voterai non à cette deuxième hausse après un abaissement de taux d’imposition.

Examen de détail

L’entrée en matière n’étant pas combattue et aucune demande de renvoi n’étant présentée, il est immédiatement procédé à l’examen de détail du projet d’arrêté.

Article premier

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Il est évident que la mention «pour le budget 2022» inclut aussi toutes les années suivantes.

**Moussa Elias** (PS). Suite au débat que nous avons eu précédemment, dans l’entrée en matière, j’aurais quand même voulu avoir une réponse de la part du Directeur des Finances à la question de savoir pourquoi le Conseil communal estime qu’il est vraiment nécessaire que le coefficient d’impôt augmente en 2022 à 81.6%. Je souhaite trois arguments forts.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Au risque de me répéter, je crois que j’ai dépeint la situation dans l’entrée en matière:

* la dépendance croissante de la Commune à un petit nombre d’entreprises;
* le fort volume d’investissements;
* l’évolution des amortissements;
* l’évolution sensible de la péréquation des ressources.

Pas d’autres observations. Adopté.

Article 2

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. J’émets la même remarque que sous l’article premier.

Pas d’autres observations. Adopté.

Article 3

Pas d’observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d’observations. Adoptés.

Vote d’ensemble

**Le Conseil général refuse, par 36 voix contre 35 et 0 abstention, l’arrêté proposant que soit à nouveau applicable, dès le budget 2022, le coefficient d’impôt de 81.6 % tant pour les personnes physiques que morales.**

**Ont voté Oui: 35** Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Zurich Simon (PS)

**Ont voté Non: 36** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grady Véronique (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR),

**Se sont abstenus: 0**

**N’a pas voté: 1** Miche François (PS)



3bis. Examen du budget de fonctionnement 2020 de la Commune – Message no 47

Examen de détail

**Le Président.** Je vous rappelle certaines dispositions légales et réglementaires:

Selon l’article 88 alinéa 3 de la loi sur les communes, «les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d’une décision spéciale ou d’une obligation envers un tiers, ne peuvent pas être modifiés». De même, «le montant total des dépenses proposées par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement».

Ainsi, le Conseil général doit simultanément prendre deux décisions, à savoir celle augmentant la charge et celle consacrant sa compensation. Les propositions de compensation ne peuvent toucher que des rubriques qui n’ont pas encore été adoptées par le Conseil général. Cela signifie que les compensations doivent être trouvées dans les chapitres qui n’ont pas encore été traités et en aucun cas le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre qui a déjà été accepté. Si vous avez une proposition d’amendement pour augmenter un poste, par exemple, dans les Sports, en prenant l’argent dans Police locale, vous devez le dire dans le chapitre Police locale, car il précède celui des Sports.

L’article 42 alinéa 2 de la loi sur les communes vous impose de déposer vos éventuels amendements par écrit. Des feuilles spéciales vous ont été mises à disposition dans ce but. Les amendements qui ne sont pas déposés par écrit ne seront pas pris en considération. Je vous prie, et ceci pour le bon déroulement des débats, de toujours mentionner d’abord le numéro de page et ensuite le numéro complet des postes du budget que vous mentionnez. Nous commencerons par passer en revue les chapitres les uns après les autres. Je rappelle qu’il n’est pas possible de revenir à un chapitre déjà traité.

En cas d’amendement, les modalités de vote seront toujours les mêmes, le bouton vert servira à soutenir la proposition initiale du Conseil communal, le bouton rouge servira à soutenir l’amendement.

Je vous remercie de respecter ces quelques points.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. J’ai juste deux remarques. La première, c’est qu’évidemment chaque Directeur-trice défendra son chapitre. La deuxième concerne les propositions d’amendement. Celles-ci ne peuvent pas toucher les rubriques du type 390 et 490 car s’agit d’imputations internes. En faisant cela, on déstabiliserait le budget. Veillez, s’il vous plaît, si vous avez des amendements, à ne pas toucher ces deux types de rubriques

**Le Président.** Merci M. le Directeur des Finances pour ces remarques judicieuses.

I. ADMINISTRATION GENERALE (pages 2 à 6)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

100.318.00 Téléphones

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). J’ai une question concernant la rubrique 100.318.00 «Téléphones» où 5’500 francs sont budgétisés. Dans les comptes 2018, il y avait 39’104.45 francs.

J’ai aussi vu dans d’autres rubriques, à travers le budget, que ce poste «Frais de téléphones» varie. Par exemple, sous la rubrique 110.318.00, 50’000 francs sont budgétisés alors que dans les comptes 2018 il y avait 76’784.87 francs. Je n’ai pas trouvé de remarques dans le Message. Les chefs de groupe n’ont d’ailleurs pas eu le classeur à disposition comme l’année passée. C’est un peu dommage car nous aurions pu renseigner les membres de notre groupe. Dès lors, concernant les frais de téléphones, y a-t-il eu un changement de la répartition des charges?

Bilinguisme

**Altermatt Bernhard** (PDC/PVL). Il y a plus d’une année, le Conseil communal, dans sa réponse donnée de manière exemplaire en deux langues aux postulats n° 23 et 40, promettait de «renforcer tant le bilinguisme institutionnel qu’individuel en proposant des mesures concrètes à mettre en œuvre à court terme. Il élaborera en outre une stratégie du bilinguisme qui confirmera la position de Fribourg comme ville-pont entre les principales communautés linguistiques de notre pays».

Bei dieser Gelegenheit hat der Gemeinderat auch die anfallenden Kosten einer stärkeren Politik der Zweisprachigkeit erwähnt und den Generalrat für konkrete Inhalte auf das nächste, bzw. die nächsten, Budgets verwiesen.

Parmi les mesures à réaliser à court terme, le Conseil communal a par exemple annoncé la création d’une Commission permanente du bilinguisme avant la fin 2018, la publication de tous les communiqués de presse en français et en allemand, la traduction des règlements communaux en allemand. Parmi la dizaine d’autres mesures à réaliser ou étudier à moyen terme, l’exécutif a parlé d’une étude sur la création d’un secteur de traduction au sein de l’administration communale. Je profite du chapitre Administration générale pour demander au Conseil communal où il en est avec la réalisation de la première série d’objectifs et l’étude ou la réalisation de la seconde série. Le budget de notre ville peut avoir un aspect opaque et ne rend pas toujours compte des efforts fournis, en particulier dans un domaine transversal et qui touche un grand nombre de Services et de tâches de notre Commune.

Hat der Gemeinderat hinsichtlich der gesetzten Ziele bereits Fortschritte erzielt und welche finanziellen Mittel werden hierzu aufgewendet, bzw. sollen in den nächsten Jahren aufgewendet werden?

130.301.00 Traitements (Services des relations humaines)

**Rugo Claudio** (PA). Cela concerne la rubrique 130.301.00 «Traitements (Service des relations humaines)». J’ai d’ailleurs fait distribuer à chaque Conseiller général un tableau qui certifie certaines de mes données qui avaient été mises en doute.

M. le Syndic avait fait mention de deux sujets distincts:

1. Comme relaté dans le procès-verbal n° 19 de la séance ordinaire du Conseil général du 29 octobre 2018, en page 271: «… l’étude du Professeur de psychologie sociale Peter Stiegnitz de l’Université de Vienne a constaté que les hommes mentent plus lorsqu’il s’agit de leur travail, la voiture ... -j’abrège- et les femmes mentiraient plutôt sur leur âge et sur leur poids».

2. Il a remis en doute le chiffre relatant le pourcentage du Chef des RH en corrigeant et affirmant que ce dernier était engagé à 50% pour la Ville de Fribourg et à 50% pour la CPPVF.

Nonobstant, la copie des rapports de gestion nous certifie le pourcentage avancé par le Président du Parti des Artistes.

1. M. A. Dousse, Chef des RH était bien engagé à la Ville de Fribourg à 100 % en tant que Chef de service des RH, comme nous pouvons le lire dans le rapport de gestion 2017 en page 40. On remarquera la nuance «Chef du service» transformé l’année suivante en «Chef de service» pour Mme S. Plumettaz qui deviendra grâce à votre dernier vote «Cheffe de service» (avec deux f – e!).

Dès lors, je pense que suivant l’étude de M. Stiegnitz, je peux affirmer que M. le Syndic est un homme.

**Steiert Thierry, Syndic**. M. le Conseiller général B. Altermatt, je vous communique quelques éléments de réponse suite à ce qui figurait dans le rapport final sur le postulat n° 23. Effectivement, nous avons réalisé un certain nombre des mesures annoncées en son temps, notamment en ce qui concerne les communiqués de presses. Ils sont systématiquement traduits dans les deux langues, sauf urgence absolue, c’est-à-dire des situations dans lesquelles on serait contraints de réagir dans l’immédiateté et de ne traduire un communiqué que par après. Cependant, cela se fait systématiquement aujourd’hui. Vous avez aussi certainement remarqué que sur le site Internet et surtout sur la page Facebook que la langue allemande est très présente. Il y a eu un effort très important à ce niveau-là. C’est d’ailleurs une des raisons pour laquelle le secteur de la Communication nécessite des moyens en personnel accrus. Vous aurez peut-être remarqué, en étudiant attentivement le Message, que ces postes supplémentaires sont essentiellement de la pérennisation. Il y a un 0.5 EPT supplémentaire pour la communication, ceci est aussi évidement dû à une communication étendue en langue allemande.

Au niveau des RH, nous avons prévu aussi au budget un léger supplément dans les montants prévus pour la formation du personnel à l’interne. Nous avons en fait deux mesures distinctes pour favoriser la maîtrise de la langue allemande auprès du personnel. D’une part, en ce qui concerne le personnel qui est en fonction, nous l’encourageons à suivre des cours, respectivement à organiser des cours internes, aussi dans les Services. Nous allons renforcer cette mesure dans l’année à venir. De plus, dans le cadre du recrutement, dans la mesure du possible, je dis bien dans la mesure du possible, parce que ce n’est pas toujours évident, nous tâchons de trouver des personnes qui soient bilingues et qui maîtrisent vraiment bien l’allemand.

Die Schaffung einer Kommission für Zweisprachigkeit wurde etwas hinausgezögert. Grund dafür ist der Wechsel des Stadtsekretärs. Wir wollten nicht mit dieser Kommission beginnen bevor der neue Stadtsekretär sein Amt angetreten hat. Dies ist jetzt knapp zwei Monate her und wir sind im Begriff diese Kommission ins Leben zu rufen. Anfang 2020 wird sie ihre Arbeit aufnehmen.

Quant à l’intervention de M. le Conseiller général C. Rugo, je le regrette mais je n’ai pas compris le sens de la question et il ne m’est donc pas possible d’y répondre. J’aimerais juste rappeler qu’à plusieurs reprises, tant la Présidence que d’autres intervenants ont rappelé à M. Rugo que des attaques personnelles ne sont pas souhaitables dans cet organe noble qu’est le Conseil général.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. J’aimerais juste répondre à M. J.-P. Wolhauser que le changement est technique. On a décidé de rassembler toutes les positions en lien avec la communication (téléphones fixes, téléphones portables) sous la même rubrique dans l’ensemble des services. Avant, c’était reparti un petit peu partout. Il y avait des conditions très différentes d’octroi, par exemple de téléphones portables ou de frais de téléphone. Tout cela a été réglé en l’occurrence par le Service informatique. Nous avons, si on veut, une nouvelle comptabilisation. Il faut le voir comme cela et nous verrons comment cela se développe dans le temps. A présent, nous avons une transparence sur ces coûts des téléphones.

100.365.00 Subventions aux partis politiques: élections communales

**Murith Simon** (PDC/PVL). Je dépose un amendement à titre personnel concernant la rubrique 100.365.00 «Subventions aux partis politiques: élections communales».

Cette année, en termes de budget, cette rubrique équivaut à zéro. L’année passée, aux comptes, il n’y avait rien non plus. Si on remonte en 2016, année électorale, les partis de notre ville ont reçu des subventions à hauteur de 26’000 francs. Certes, c’est un montant peu élevé. Il n’empêche que cette subvention, à mon sens, ne repose sur aucune base légale. Au-delà de ça, elle ne colle pas avec ce qui se veut être un service de milice, c’est-à-dire, qui vit de lui-même et non du subventionnement de l’Etat. De plus, elle a une valeur en soi anti-démocratique dans le sens où cette pratique favorise les partis les plus forts, c’est-à-dire ceux qui gagnent et non les plus faibles. Ceci fait qu’au final, on perd de la diversité au sein de notre parlement.

Ma proposition équivaut à ne pas enlever un montant, mais à supprimer une rubrique. Je souhaite qu’elle ne réapparaisse plus à l’avenir.

**Vonlanthen Marc** (PS). J’ai une question concernant cet amendement. Comme j’ai compris, les amendements sur les lignes du budget consistent à prendre un montant à une certaine ligne et de le réattribuer à une autre ligne. Cela me semble clairement décrit dans le règlement. Or, ici, il me semble que l’objet de l’amendement en question est un peu différent puisque l’on demande de retirer une ligne du budget. Je ne suis pas certain que cela soit de notre compétence de le faire.

**Steiert Thierry, Syndic**. Je parle sous contrôle du Directeur des Finances et du Chef de service des finances, mais effectivement mon interprétation est la même. Il n’est juste techniquement pas possible de supprimer cette rubrique en l’état, dans ce budget 2020, vu que nous avons tout à droite la colonne «comptes 2018» dans laquelle figure toujours un montant. De plus, cette colonne est purement factuelle. Aussi, tant que figure un montant dans cette rubrique, nous devons la maintenir. En revanche, rien n’empêche M. S. Murith ou un autre intervenant de contester la pertinence de ces montants si d’aventure nous revenions avec des montants budgétés pour une année ultérieure où des élections auraient lieu.

**Le Président.** M. S. Murith maintenez-vous votre amendement?

**Murith Simon** (PDC/PVL). Je le retire et reviendrai avec en temps opportun.

130.301.00 Traitements (Services des relations humaines)

**Rugo Claudio** (PA). J’ai été remis en question. Je voulais simplement signaler que j’ai passé tout le week-end à rechercher la phrase de M. le Syndic - que tout le monde se rappelle - comme quoi le responsable RH était à 50% pour la Ville et à 50% pour la CPPVF. Je n’ai pu retrouver la phrase dans aucun procès-verbal. Je soupçonne un certain parti pris. (Ndr: Il s’agit de la page 508 du procès-verbal n° 21a de la séance du Conseil général du lundi 19 février 2019).

Le présent chapitre n’appelle pas d’autres observations et est ainsi adopté.

II. FINANCES (pages 7 à 10)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

200.318.01 Etudes et événements

**Vonlanthen Marc** (PS). Mon amendement, pour le groupe PS, propose de retirer 100’000 francs de la rubrique 200.318.01 «Etudes et événements» pour les transférer au chapitre Police locale et Mobilité, à la rubrique 430.318.10 «Etudes et projets».

En effet, la rubrique dont on aimerait prélever le montant, budgétée à 250’000 francs, comprend en particulier un montant de 100’000 francs pour une analyse de faisabilité d’un tram. Il s’agit d’un montant dédié à une mesure de mobilité que le groupe socialiste souhaite par conséquent transférer au Service de la mobilité. Outre un montant tout à fait généreux pour une étude de faisabilité, les informations fournies à ce sujet par la Direction des Finances sont insuffisantes et ne convergent vers rien de sérieux. Les documents officiels font état d’une étude de faisabilité pour un tramway. D’autres sources non moins officielles parlent d’un moyen de transport innovant pour le Bourg, à moins qu’il ne s’agisse plutôt d’un petit train touristique. De quoi parle-t-on? De mobilité, de tourisme, de délicate attention aux nostalgiques des tramways ou à certains groupes d’intérêts du Bourg? Pour 100’000 francs, nous sommes en droit d’attendre davantage. De plus, comme dit, si une telle étude devait se révéler nécessaire, son objet exige qu’elle soit pilotée par le Service de la mobilité ou par le Service d’urbanisme et d’architecture. Autrement, c’est un peu comme si les Affaires sociales demandaient un montant pour refaire une route communale.

Il va sans dire que le groupe socialiste porte le souci d’une mobilité douce respectueuse du climat et au service des habitants et visiteurs en tout genre de Fribourg. Cependant, la mobilité se réfléchit en réseau et non quartier par quartier, soit-il celui du Bourg. Ainsi, nous proposons que ces 100’000 francs qui semblent approximativement prévus pour une mesure de mobilité soient sérieusement transférés au Service de la mobilité à la rubrique 430.318.10 «Etudes et projets». Ils pourront ainsi être utilisés pour une étude pertinente sur la mobilité innovante au Bourg en réseau avec les autres quartiers, ceci dans une réflexion globale.

**Le Président.** Nous sommes saisis d’un autre amendement sur le même poste au budget.

**Page Maurice** (CG-PCS). L’amendement du groupe CG-PCS concerne le même poste au budget, mais il est cumulatif. J’insiste beaucoup là-dessus, vu que notre amendement n’est pas du tout en concurrence avec ce que vient de proposer M. M. Vonlanthen.

Le groupe CG-PCS propose de retirer 30’000 francs, donc en plus des 100’000 francs, à cette rubrique 200.318.01 «Etudes et évènements» du chapitre Finances. Cette rubrique comprend en effet un montant de 30’000 francs pour des mesures diverses sans qu’elles soient davantage spécifiées. Même si nous admettons que le Conseil communal doit pouvoir disposer d’une certaine marge de manœuvre, une saine gestion voudrait qu’il y ait le moins possible de dépenses non prévues dans le budget. Je rappelle que le Conseil communal dispose déjà à la rubrique 100.319.10 d’un montant de 100'000 francs pour les dépenses non spécifiées. En réduisant cette rubrique de 30’000 francs, nous ne l’épuiserions pas puisqu’elle contiendrait encore 10’000 francs pour la communication, 10’000 francs pour des locaux «pop-up store», 50’000 francs pour la politique foncière active, qui n’ont pas été dépensés en 2019, et 50’000 francs pour le développement économique. Aux comptes 2018, ces rubriques n’étaient que de 82’000 francs et on est aujourd’hui à 250’000 francs.

Dans le même ordre d’idée, il faut encore rappeler la revalorisation de la Vieille-Ville pour 150’000 francs au budget de la Culture et 50’000 francs pour le marketing urbain, non dépensés non plus en 2019, à la rubrique 800.318.20.

Plutôt que d’avoir ces rubriques non dépensées ou ces montants non définis, notre groupe vous propose de soutenir matériellement, concrètement et directement des acteurs amateurs de la culture en ville de Fribourg. La Commune propose en effet une augmentation linéaire de 2%. C’est déjà une bonne chose, mais c’est nettement trop peu parce que cela ne fait que de 40 à 200 francs de plus par société. Avec 30’000 francs, nous pouvons déjà donner un coup de pouce beaucoup plus sérieux de l’ordre de 16%. La trentaine de sociétés de théâtre et de musique soutenues ainsi par la Ville jouent un rôle majeur pour le développement de la culture à Fribourg et de la cohésion sociale. Plusieurs d’entre elles ont atteint d’ailleurs des niveaux d’excellence au plan national, voire même international. La plupart doivent se débrouiller avec peu d’argent et beaucoup de bénévolat. Fribourg se caractérise par une vie culturelle très intense, c’est tant mieux. Toutefois, nous devons la soutenir davantage. Beaucoup de membres de ce Conseil connaissent parfaitement bien la situation puisqu’ils sont actifs dans l’une ou l’autre de ces sociétés. Je précise que ce n’est pas mon cas et que je n’ai aucun intérêt personnel dans l’affaire.

Un autre argument pour ce soutien accru est le fait que la législation fédérale, vous le savez aussi, sur l’organisation des lotos a changé et que la Ville a mis fin aux contrats avec l’interSociétés qui gérait la Halle des Fêtes. Donc cela veut dire que cette situation rendra l’organisation de lotos plus difficile pour ces sociétés avec des résultats probablement plus aléatoires et plus de bénéfice garanti. Leur donner ce coup de pouce supplémentaire aujourd’hui ne peut être donc dans ce sens que justifié. Ce geste se veut aussi un signal positif, j’insiste sur l’aspect positif, pour pousser le Service de la culture à remettre à plat, en collaboration avec les bénéficiaires, le système et le calcul des subventions accordées aux diverses sociétés. Les héritages du passé et les saupoudrages doivent faire place à une démarche plus cohérente, basée sur des critères objectifs et connus de tous. On pourrait d’ailleurs y inclure aussi les diverses prestations en nature offertes par la Commune.

En accordant ainsi ce montant supplémentaire, le Conseil général accordera à ces sociétés une reconnaissance et un encouragement bienvenus. C’est pourquoi je vous remercie de soutenir cet amendement.

259.364.01 Projet Site Bluefactory

**Moussa Elias** (PS). J’ai une question concernant la rubrique 259.364.01 «Projet Site Bluefactory».

Effectivement, dans ce budget 2020, cette rubrique ne comporte aucun montant, alors que dans le budget 2019, on avait 2.8 millions de francs. Pour rappel, il y avait 1 million de francs pour financer le Projet structure d’innovation, 1.75 million de francs pour le Projet SMEM et 750’000 francs pour le Projet le Silo. On est à trois semaines de la fin 2019. J’aurais voulu donc savoir, vu qu’aucun montant n’est prévu au budget 2020 pour cette rubrique, où en est l’avancement de ces différents projets qui ont été financés avec le budget 2019 et si par hypothèse où tous les montants ne devaient pas être épuisés à fin 2019, que va-t-il advenir du montant qui reste, soit celui qui a été voté en 2019.

200.318.01 Etudes et événements

**Altermatt Bernhard** (PDC/PVL). J’aimerais m’exprimer à titre personnel et en tant que Chef du groupe sur les deux propositions d’amputation de la rubrique 200.318.01.

On propose ici de diminuer de plus de la moitié le montant de ladite rubrique. On sort d’une discussion sur le budget où il y avait un consensus unanime sur le fait qu’il faut des finances bien gérées, des analyses pointues, pertinentes. Je trouve pour le moins malvenu de tailler comme ça des montants que je ne qualifierais pas de dérisoires. Il y a dans cette administration communale des budgets pour des études à coups de millions. S’il faut chercher des cacahuètes, allons plutôt chercher là.

Quant à la proposition de mes collègues socialistes de faire des études sur la mobilité, les tramways, je dirais que c’est le rôle de l’Agglomération. La mobilité et le développement des systèmes des infrastructures de mobilité ne se font pas «par le truchement» de membres du Conseil général siégeant à l’Agglomération, mais véritablement à l’Agglomération, laquelle est financée à 60% par la Ville de Fribourg. Il y a un budget prévu pour cela. J’invite donc tout le monde à refuser cette proposition au vu de la séparation des tâches entre la Ville de l’Agglomération et de laisser le montant tel qu’il est.

**Rugo Claudio** (PA). M. B. Altermatt va conseiller les membres du groupe PDC/PVL. Pour ma part, je vais soutenir les propositions de M. M. Page et du groupe socialiste.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Au sujet des deux amendements, je dirais qu’ils n’ont pas tellement de sens puisque ces 100’000 francs sont prévus pour la revitalisation du Bourg. Du moment où on les transfère ailleurs que dans cette rubrique-ci, cela veut dire que l’on va dépenser l’argent pour un autre but que celui que s’est fixé le Conseil communal. Or, ce n’est pas l’idée. Cependant, je comprends votre interpellation, surtout pour l’étude du tramway. C’est en effet un projet lourd qui est issu d’un résultat du mandat donné aux experts du Réseau Vieille Ville. En juin, quand nous avons commencé l’élaboration de ces budgets, on s’est dit que si ces experts proposent quelque chose, il faut au moins que l’on inscrive un montant au budget parce que sinon, on va annoncer quelque chose que l’on ne va pas pouvoir assumer ensuite, faute d’argent. Or, au fur et à mesure des discussions et suite aux décisions budgétaires, il y a eu la séance publique et des réflexions ont été faites. Aujourd’hui, le Service d’urbanisme et d’architecture a déjà fait une petite étude de faisabilité et, en l’état, il est absolument exclu de dissocier ceci de la requalification du Bourg. Aussi, cet argent ne sera pas utilisé pour ceci. Le Service de la police locale et de la mobilité a annoncé qu’ils n’avaient pas de projet prévu pour ceci. C’est celui de d’urbanisme et d’architecture qui prévoit ça.

Si on transférait l’argent ailleurs, il serait alors pour autre chose que ce que préconise le Réseau Vieille Ville. Ce n’est évidemment qu’une autorisation de dépense. Vous voyez que certains montants sont repoussés d’année en année et qu’on ne les dépense pas. C’est comme ça que cela fonctionne bien justement. Si on les laisse on peut éventuellement réfléchir à d’autres moyens de transports. Je précise en l’occurrence qu’il s’agit du domaine touristique, pas de la mobilité. On ne va pas construire des arrêts de bus ou installer un autre moyen de transport. Cela relève purement du domaine du tourisme, de l’économie et de la culture. Cet objet n’est pas voué à avoir un effet sur la mobilité en soi.

La proposition de M. M. Page m’est évidemment fort sympathique. On prend un montant d’un côté, pour le verser de l’autre. Comme j’ai les deux casquettes, je pourrais défendre cette proposition. Cela dit, la rubrique concernée a trait aux recommandations des experts du Réseau Vielle Ville. Si on enlève de l’argent ici, cela veut dire que l’on ne va pas dans le sens de la revitalisation du Bourg. Il y a ce projet de requalification enfin, on l’espère tous, bientôt commencer. De plus, si l’on n’arrive pas à mettre en place certaines mesures, on n’arriva pas à avoir l’effet voulu au final.

Quant au projet culturel, vous voyez qu’on l’augmente très modestement. Cela serait en fait nous faire un cadeau, certes, mais cela nous embêterait de nouveau parce que dans nos propres réflexions, on serait amenés à gérer ces montants de manière différente que prévue. On vous le présentera au budget, mais de manière transparente dans ce cas, dans la bonne ligne. Néanmoins, merci pour les deux amendements.

Concernant les projets sur le site blueFACTORY, en l’état, j’ai reçu l’ensemble des rapports des concepts des porteurs de projet. Le Conseil communal doit encore prendre une décision à ce sujet le 16 décembre. Vous comprendrez que je ne peux pas vous communiquer quelque chose que mes collègues n’ont pas encore entendu. Ainsi, je vous donne rendez-vous l’année prochaine, lors des comptes. Pour l’instant, je ne peux pas répondre à cette question.

**Le Président.** Nous sommes donc saisis de deux amendements. Ils sont cumulatifs et puisent dans la même rubrique 200.318.01. On pourrait les accepter les deux. Par conséquent, je vous propose de voter successivement sur chaque amendement. Je vous propose de commencer par le premier, celui déposé par M. M. Vonlanthen, au nom du groupe socialiste.

Vote

|  |
| --- |
| **Opposée à la proposition budgétaire du Conseil communal, l’amendement du groupe socialiste revenant à diminuer de 100'000 francs la rubrique 200.318.01 et d’allouer ledit montant au poste 430.318.10 est accepté par 38 voix contre 32 et 1 abstention.** |
|  |
| **Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l’amendement du groupe PS): 32** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bugnon Marc (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR) |
|  |
| **Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l’amendement du groupe PS): 38** Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Zurich Simon (PS) |
|  |
| **S’est abstenu: 1** Casazza Raphaël (PLR) |
|  |
| **N’a pas voté: 1** Jungo Adeline (PS) |

**Le Président.** Nous allons maintenant passer au deuxième amendement, celui déposé par M. M. Page, au nom du groupe CG-PCS.

Vote

|  |
| --- |
| **Opposée à la proposition budgétaire du Conseil communal, l’amendement du groupe CG-PCS revenant à diminuer de 30'000 francs la rubrique 200.318.01 et d’allouer ledit montant à raison de 4'000 francs au poste 820.365.02 et de 26'000 francs au poste 820.365.03 est accepté par 36 voix contre 28 et 7 abstentions.** |
|  |
| **Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l’amendement du groupe CG-PCS): 28** Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grady Véronique (PLR), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Loup Matthieu (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR) |
|  |
| **Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l’amendement du groupe CG-PCS): 36** Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), Delaloye Crettol Sophie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kuhn Martin (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS) |
|  |
| **Se sont abstenus: 7** Graden Lise-Marie (PS), Jungo Adeline (PS), Liaudat Geneviève (PS), Miche François (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS) |
|  |
| **N’a pas voté: 1** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR) |

**La rubrique 200.318.01 «Etudes et événements» est ainsi ramenée à 120'000 francs.**

Le présent chapitre n’appelant pas d’autres observations, il est ainsi adopté.

III. ECOLES (pages 11 à 19)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

322.436.10 Participation des élèves (frais de matériel)

322.318.10 Transports des élèves

322.318.20 Cachets pour spectacles

**Rugo Claudio** (PA). Tout d’abord, je vous remercie, M. le Président, pour la diffusion des tableaux élaborés par mes soins récapitulant la rubrique budgétaire 322 «activités culturelles» pour les années 2008 à 2019 et présentant les variations ainsi que les chiffres issus des rapports de gestion.

Je peux simplement résumer que la rubrique 322 est dotée de plus ou moins 550'000 francs. Elle concerne les activités culturelles des écoles, dont l’école des P’tits Artistes. J’ai eu beaucoup de difficultés à obtenir les chiffres relatifs au nombre d’élèves. Je trouve que c’est presque une entrave à l’information démocratique. Toutefois, j’ai pu obtenir selon laquelle il y avait 327 élèves en 2010 et 260 en 2019. Je ne comprends pas pourquoi il y a des augmentations budgétaires: 456'000 francs de charges en 2018, puis 520'000 francs en 2019, soit une augmentation de 60’000 francs. Pour le budget de 2020, on observe une augmentation de 85’000 francs alors que le nombre d’élèves a diminué. En 2010, il y avait 71 élèves de guitare adeptes de Popa Chubby et Bibby King. Ce chiffre n’a cessé de baisser. On est passé à 11 élèves de guitare en 2019. Ils étaient 18 en 2018 mais on a changé le mode d’inscription, au lieu de faire les inscriptions à la rentrée, on a mis les inscriptions en juin, ce qui prétérite l’inscription des parents un peu distraits ou peut-être étrangers qui comprennent moins facilement les directives, etc. Cela se reporte sur le nombre d’inscriptions. J’ai donc une ou deux questions:

1. Comment le Conseil communal explique-t-il la baisse de charges de 2012 à 2013?
2. Qu’est-ce qui justifie l’augmentation des charges de ces deux dernières années?

J’ai plein de questions, mais je vais m’arrêter là parce que j’aimerais plutôt commenter le deuxième tableau de la page 4. J’y ai toujours inscrit les charges etc. On peut observer à la rubrique 322.436.00, en 2009, la mention «participation des élèves (frais d’inscription)». Cela a été modifié par la suite en «participation des élèves (frais de matériel)». Et je ne comprends pas comment on peut facturer des frais. Par exemple en 2014, on a facturé 14’600 francs alors que les frais effectifs étaient de 12'250 francs (245 élèves à 50 francs). En résumé, ce sont vraiment des frais d’inscription et on dépense pour arriver aux charges. L’année passée, Mme F. Menétrey avait voulu rendre ces activités gratuites et on avait refusé sa proposition. Je reviens à la charge, mais cette fois avec des chiffres très clairs. Par exemple, en 2009, à la rubrique 322.436.00, il y avait 50 francs. La Ville n’a envoyé qu’une facture de 50 francs à un élève alors que d’habitude ce sont des chiffres qui oscillent entre 12’000 et 15’000 francs. Je trouve que les budgets de la Ville permettent d’offrir ces activités et je propose un amendement en ce sens.

C’est pour cela que, chiffres à l’appui, je dirais que cette rubrique est très mal gérée. Elle mérite correction soit pour des raisons idéologiques, comme l’a dit Mme F. Menétrey l’année passée, soit pour des raisons mathématiques comme je vous l’ai présenté dans le tableau. J’espère que vous soutiendrez cet amendement. Je propose de limer ce chiffre de 17’500 francs au budget qui concerne la rubrique 322.436.10. Je demande justement d’enlever 6’000 francs parce que le transport des élèves ne justifie pas que l’on ait tous les élèves avec des abonnements de bus et que l’on garde les mêmes budgets pour les transports. Je veux bien qu’il peut y avoir exceptionnellement une fois quelque chose, mais on pourrait baisser de 6’000 francs sans autre, sans prétériter les transports des élèves. L’autre chiffre de 11’500 francs concerne les cachets pour spectacles (rubrique 322.318.20) parce qu’ils ont augmenté de +/- 10’000 francs et cela fait une opération neutre pour la Ville. Si le Conseil communal pense qu’il faudrait offrir encore plus de spectacles, je le laisse trouver les montants au budget. Il pourra sûrement arrondir à la hausse ou même l’année prochaine. Il est très important de rendre ces activités extrascolaires gratuites, comme elles l’étaient d’ailleurs en 2008 et 2009. On est en 2019, et tout d’un coup on les fait payer. En comparaison, tout ce qui concerne le sport est gratuit pour les élèves et je trouve qu’il serait normal que les activités culturelles soient gratuites aussi. On ne doit pas prétériter l’inscription. Parce qu’en fait, ces 50 francs servent principalement à acheter un pull pour faire la fête qui coûte déjà 20 francs. Je pense que l’on peut trouver d’autres moyens en leur disant de prendre un pull noir. Le problème serait ainsi réglé. Je pense que l’on peut limiter les frais et les rendre gratuits.

Je vous remercie de soutenir l’amendement, comme j’ai soutenu le vôtre.

321.317.20 Journées et camps

**Jordan Marine** (PS). J’aimerais savoir si le montant de 150’765 francs pourrait hypothétiquement couvrir l’ensemble des classes qui souhaiteraient partir deux ou trois jours au vert ou à la neige et si, de manière générale, il y a une politique qui encourage fortement la mise sur pied de ces camps qui sont, je pense, des moments très importants dans la vie d’un élève.

320.317.20 Activités scolaires

**Kilchenmann Emmanuel** (UDC). Je profite de cet amendement pour remercier M. C. Rugo pour sa remarque. J’estime qu’il n’est pas mal que nous ne soyons pas élus aux Chambres fédérales pour deux raisons:

1) Cela nous permettra d’approfondir nos relations et surtout de continuer à percevoir votre revirement et votre pragmatisme dans les réponses brèves et concises dont vous nous faites le plaisir ce soir, c’est appréciable.

2) A mon égard, j’estime qu’il est nécessaire que j’améliore mon taux de présence et je veux m’y afférer encore un certain temps au sein de cet honorable hémicycle.

J’en reviens à mon amendement. L’amendement porte pour objet de soutenir la Société fribourgeoise de mycologie qui fête en 2019 ses 100 ans depuis sa fondation. Depuis sa création, elle ne cesse de renforcer les fondements qui l’ont fait naître, soit l’amour de la nature, sa protection et la connaissance des espèces de champignons, leur symbiose avec les arbres, avec ce qu’ils peuvent avoir comme conséquences sur l’homme et la nature. Ceux qui s’intéressent un peu à la biodiversité savent qu’autant que les moustiques, les champignons sont absolument essentiels pour la biodiversité. Dans le but de mieux faire comprendre au grand public, notamment aux jeunes, l’importance et le respect de l’environnement, cette société construit un nouveau chemin didactique. Un sentier didactique dans la forêt de Chanéaz qui se trouve dans le district de la Glâne, pas loin de Romont. Ce sentier de deux kilomètres aura une signalétique explicative sur l’importance des champignons, les sortes de champignons, ceux qui sont comestibles et ceux qui le sont moins. C’est dans cette optique que des visites gratuites sont organisées pour les écoles, et pas seulement les écoles mais aussi pour des associations et des publics plus avertis ou ceux qui nourrissent cette curiosité de notre environnement.

Ainsi, je souhaite et soumets à votre approbation que l’on rajoute 1’000 francs à la rubrique 320.317.20 «Activités scolaires» que l’on retirerait à la rubrique 821.365.10 «Activités socio-culturelles». Il s’agit de 3% du montant que l’on enlèverait à la rubrique pour l’attribuer à l’autre. C’est un modeste geste, c’est symbolique. Pour terminer, je tiens à préciser que je ne suis pas membre de cette association, que je ne suis non plus un soutien, ni membre du comité et ni propriétaire de la forêt de Chanéaz en question.

**Altermatt Bernhard** (PDC/PVL). Bienvenue dans ce Conseil, M. E. Kilchenmann! (Rires dans la salle).

Pour des montants de subvention et pour des projets de cet ordre, le Conseil communal dispose de budgets dans son enveloppe annuelle. C’est absolument, je suis désolé du terme, ridicule, de prendre du temps pour cela sur les discussions de ce soir. On a un budget d’investissements avec 60 objets à traiter, demain j’en conviens. Les membres du Conseil général ayant un petit intérêt particulier de 3’000 francs ou 1’000 francs en l’occurrence pour des sentiers didactiques, pourrait dire à ces milieux d’adresser une gentille lettre au Conseil communal. Veuillez ne pas utiliser le temps de ce débat consacré au budget. Ce serait fort apprécié par la majorité ici présente.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles**. Tout d’abord, pour les questions posées par M. C. Rugo, je tiens peut-être à lui préciser certains chiffres qui m’ont été fournis par mon service. En 2007, 312 enfants bénéficiaient de l’école des P’tits Artistes. Ensuite, c’est descendu effectivement vers 2012-2013 à 243. Maintenant, nous sommes à 350 élèves.

Pourquoi les inscriptions ont été faites en juin? C’était la demande des parents de ne pas recevoir ce bulletin trop tard, le remplir et l’envoyer avant de partir en vacances. Toute la question est de savoir s’il vaut mieux l’envoyer avant les vacances, après les vacances. Certains préfèrent avant, d’autres préfèrent après. Je pense que d’envoyer suffisamment tôt est une bonne chose. Ce n’est certainement pas pour qu’il y ait moins d’inscriptions. Au contraire, c’est pour que les parents puissent voir quelle inscription les intéresse et aussi en lien avec les accueils extrascolaires. En effet, certains parents voulaient savoir quel jour avait lieu l’activité qui plairait à leur enfant, afin de ne pas inscrire leur enfant ce jour-là à l’accueil extrascolaire. On est en train de coordonner d’ailleurs toutes ces informations pour que les parents les reçoivent suffisamment tôt. On prolongera du reste le temps pendant lequel ils pourront s’inscrire parce que c’était un petit peu court cette année. Le délai courait jusqu’au lendemain de la rentrée. On aurait dû leur donner une semaine de plus.

Donc, le nombre d’élèves a bien augmenté. Pour les frais d’inscription, je tiens à rappeler que le Conseil général a décidé de les supprimer mais de maintenir 50 francs pour les frais de matériel. Il n’y a que 50 francs qui sont prélevés et cela est une décision prise par le Conseil général il y a bien des années. J’étais d’ailleurs Conseillère générale à cette époque.

Vous proposez de diviser par deux le montant dédié au transport des élèves. Je tiens à rappeler toute la discussion que nous avons eue sur les transports où nous avons voulu, malgré les abonnements gratuits, maintenir des transports spéciaux, selon la demande des enseignants. C’est beaucoup plus facile pour aller à un spectacle avec un transport, d’avoir un bus qui vient chercher les enfants à l’école et qui les amène directement vers le lieu du spectacle, plutôt que de prendre des abonnements de ligne ordinaire, avec les changements que cela comporte. Cela prend beaucoup plus de temps. Tandis que là, c’est facile pour les enseignants et pour les élèves. Donc c’est par commodité pour l’enseignement que nous avons prévu de ne pas supprimer ces transports spéciaux.

Je vais répondre à présent à la question de Mme M. Jordan relative aux camps. Le montant est suffisant. Les classes qui veulent partir en camp sont soutenues et cela est payé maintenant complètement par la Ville. Nous ne pouvons demander qu’un forfait par repas pour les enfants, mais autrement tout est payé. La politique de la Ville est bien entendu de soutenir l’organisation de ces camps. Il n’y a jamais eu de financement d’un camp qui a été refusé par la Ville. L’organisation de ces camps est du ressort des enseignants, mais il est évident que nous les soutenons, ainsi que les camps de sport. Pour nous, les camps de ski sont aussi importants. Je tiens à rappeler que l’arrêt du Tribunal fédéral n’a en tout cas pas changé la politique de la Ville. Au contraire, nous pouvons ainsi davantage soutenir ce type d’activité grâce au budget que nous avons, alors qu’avant, les enseignants pouvaient organiser des choses sans que nous soyons au courant puisqu’ils demandaient l’argent aux parents. Maintenant, ils doivent passer par la Ville et cela nous permet d’avoir une vue d’ensemble sur ce qui se fait. A chaque fois nous maintenons et nous soutenons ces activités.

Au sujet de la mycologie. J’aime beaucoup les champignons et j’en achète souvent. Comme l’a dit d’ailleurs M. B. Altermatt, le Conseil communal a un budget pour des fêtes, des manifestations, la Bourgeoisie aussi offre son soutien lorsqu’il y a des manifestations, des fêtes d’une société qui fête un anniversaire lorsque c’est en lien avec la ville de Fribourg. On peut suggérer à cette association de présenter sa demande au Conseil communal, mais ce n’est pas directement en lien avec l’activité scolaire, même si les élèves vont en forêt. Vous savez que la Ville et la Bourgeoisie ont soutenu la construction de Bois de Mon Coeur et l’entretien se fait d’ailleurs toujours par la Bourgeoisie. Personnellement, je ne serais pas favorable à mettre le montant de 1’000 francs pour l’enlever ailleurs. Suggérez-leur de présenter cette demande différemment au Conseil communal.

**Le Président.** M. C. Rugo, vous avez redemandé la parole. Malheureusement, je ne peux pas vous redonner la parole parce que nous avons clos la discussion générale. Nous sommes saisis de deux amendements. Le premier est déposé par M. C. Rugo et le deuxième par M. E. Kilchenmann. Ces deux amendements sont cumulatifs, ils s’adressent à différentes rubriques du budget. M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Rugo Claudio** (PA). Oui. Le 28 novembre 2019 ...

**Le Président**. Est-ce que vous maintenez oui ou non votre amendement? (Râles dans la salle)

**Rugo Claudio** (PA). Oui je maintiens l’amendement. Je vous remercie pour l’esprit démocratique que vous avez ...

**Le Président.** M. C. Rugo, je vous prie de respecter la procédure en vigueur dans ce Conseil. C’est un avertissement.

Vote

**Opposée à l’amendement de M. Claudio Rugo de diminuer les rubriques 322.318.10 de 6'000 francs et 322.318.20 de 11'500 et d’allouer le montant de 17'500 francs au poste 322.436.10, la proposition budgétaire du Conseil communal l’emporte par 61 voix contre 7 et 3 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l’amendement de M. C. Rugo): 61** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Mendez Monica (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l’amendement de M. C. Rugo): 7** Kuhn Martin (PS), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Papaux David (UDC), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA)

**Se sont abstenus: 3** Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Menétrey Fabienne (Verts)

**N’a pas voté: 1** Zurich Simon (PS)

**Le Président.** Nous passons maintenant au deuxième amendement. M. E. Kilchenmann, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Kilchenmann Emmanuel** (UDC). Oui.

Vote

**Opposée à l’amendement de M. E. Kilchenmann de diminuer de 1'000 francs la rubrique 821.365.10 et d’allouer ledit montant au poste 320.317.20, la proposition budgétaire du Conseil communal l’emporte par 60 voix contre 11 et 1 abstention.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l’amendement de M. E. Kilchenmann): 60** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Walter Lionel (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l’amendement de M. E. Kilchenmann) 11** Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

**S’est abstenue: 1** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR)

Le présent chapitre n’appelant pas d’autres observations, il est ainsi adopté.

 IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE (pages 20 à 25)

Pas d’observations. Adopté.

V. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE (pages 26 à 36)

 Pas d’observations. Adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE (pages 37 à 43)

Pas d’observations. Adopté.

VII. INFORMATIQUE (page 44)

Pas d’observations. Adopté.

VIII. CULTURE (pages 45 et 46)

Les point ci-après donne lieu à discussion:

810.301.00 Traitements (Bibliothèque de la Ville)

**Acklin Zimmermann Béatrice** (PLR). Pourquoi cette hausse de plus que 100’000 francs par rapport au budget 2019? Il n’y a pas de liste détaillée. J’ai demandé à la Commission de la culture, mais elle ne pouvait pas me donner d’informations.

**Altermatt Bernhard** (PDC/PVL). Ich wollte dem Direktor des Kulturdienstes lang und breit gratulieren für die Integration der beiden Bibliotheken und der Ludothek. Nachdem, was ich zu E. Kilchenmann vorhin gesagt habe, wage ich es fast nicht mehr den Mund aufzumachen. Einfach vielen Dank und ich glaube, dass sich die Antwort auf die Frage von Frau B. Acklin Zimmermann hier versteckt findet.

820.365.40 Projets stratégiques Région

**Acklin Zimmermann Béatrice** (PLR). Pourquoi cette hausse de plus que 100’000 francs par rapport au budget 2019

De plus, permettez-moi une question destinée au Service de la culture. Quelle stratégie poursuit-il pour le subventionnement et la promotion des activités culturelles de la région? Par exemple, il n’est à mon avis pas logique qu’un événement lié au terroir gastronomique figure sous cette rubrique. Merci d’apporter une certaine clarté dans cette obscurité.

**Morel-Neuhaus Marie-Gertrude** (PLR). Je suis le membre de la Commission de la culture de la Ville qui n’a pas pu répondre à ma collègue, Mme B. Acklin Zimmermann, car la Commission de la culture de la Ville traite uniquement le soutien financier aux associations et aux artistes qui exercent une activité culturelle en tant que non professionnels. Je me joins donc à Mme B. Acklin Zimmermann pour ces questions qui m’intéressent également hautement.

810 Bibliothèque de la Ville

**Schenker Claude** (PDC/PVL). En lien avec la rubrique 810 Bibliothèque je voulais simplement remercier la cinquantaine de personnes parmi vous qui avez transmis un postulat demandant la gratuité des prêts de livres de la Bibliothèque/Bibliothek de la Ville de Fribourg.

800.318.10 Marketing urbain

**Jordan Marine** (PS). Je souhaiterais obtenir des informations pour savoir en quoi consiste ce marketing urbain.

800.318.40 Illuminations de Noël

**Jordan Marine** (PS). Je comprends bien l’intérêt de proposer quelque chose pour animer la ville de Fribourg en cette période. Je me pose la question de la pertinence de consacrer 50’000 francs aux illuminations dans cette période où on essaye de limiter quand même la consommation d’énergie. J’ai l’impression que l’on pourrait dépenser ces 50’000 francs pour d’autres choses que des illuminations, notamment par rapport à l’urgence climatique.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances**. Je vais essayer de répondre le mieux possible avec ce que j’ai pu prendre comme notes dans l’intervalle.

Concernant la rubrique 810.301.00 «Traitements (bibliothèque)». Evidemment, il y a des commentaires dans le Message. De plus, vous trouvez en page 27 les EPT supplémentaires qui sont attribués. Pour l’instant, l’attribution des postes n’est pas encore définitive et je ne peux pas vous en dire plus. Cela sera d’abord discuté lors d’une séance du Conseil communal.

Au sujet des illuminations de Noël. Ce poste a augmenté puisqu’il y a eu un transfert du Génie civil à la Culture. Il s’agit de 30’000 francs que la Commune paye comme frais d’électricité. Par contre, ce sont les associations de commerce qui financent les installations. Nous avons communiqué que nous avions l’idée de lancer un appel à projets pour de nouvelles illuminations de Noël, un petit peu à la fribourgeoise, pas tellement à la lyonnaise ou à la strasbourgeoise, pour essayer de motiver les artistes à illuminer une partie de notre cité. Voilà le contenu: 30’000 francs de frais d’électricité et 20’000 francs de frais de projet. Les frais de projet iront évidemment dans le sens de la durabilité car on collabore étroitement avec le secteur du Développement durable.

Pour le marketing urbain, on se réserve 50'000 francs pour des mesures. Nous les avons mis ici parce que cela concerne plus particulièrement ce qui est touristique, en lien avec l’image et le rayonnement de la ville, mais on n’a pas encore abouti nos réflexions de longue haleine sur l’image que l’on voulait donner à la ville. Par exemple, quel est notre devise, notre slogan, si l’on devait résumer la ville en trois mots? On a encore besoin d’un petit peu de temps pour faire ceci. Tant que ce n’est pas dépensé, c’est bien, mais laissez-nous poursuivre ces réflexions.

Relativement aux projets stratégiques de la région (rubrique 820.365.40), qui vont au-delà des projets locaux, voici les détails que nous avons:

- 1’250’000 francs environ pour Coriolis Infrastructures. Ce montant varie suivant les années, surtout en fonction de la population, puisque selon la convention que nous avons, cela représente 32.50 francs/habitant. Au fil du recensement de la population, ce montant est réactualisé.

- La Rencontre du théâtre suisse en 2021. Cependant, l’organisation de cette rencontre demande un préfinancement.

- Un concours de piano de Fribourg à Shanghai pour 20’000 francs. Il s’agit d’une petite pépite de compositeur, professeur et artiste lui-même, qui fait la promotion de la Ville à Shanghai via un concours de piano pour des enfants et des jeunes.

- 80’000 francs pour le FIFF, que vous connaissez bien.

- 50’000 francs pour cet événement de Terroir. Là aussi il s’agit plutôt d’un événement touristique. On ne peut pas encore vous donner davantage d’informations parce que les porteurs de ce projet aimeraient gérer eux-mêmes leur communication.

- Un programme culturel pour les cinémas à hauteur de 70’000 francs.

Le présent chapitre n’appelant pas d’autres observations, il est ainsi adopté.

IX. SPORTS (pages 47 à 51)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

Projet piscine

**Jelk Guy-Noël** (PS). Dans le projet de feu Gottéron-Village, un bassin de 50 mètres avait été planifié. Tous les adeptes qui dépendent d’une surface d’eau couverte s’en sont réjouis un court instant. Suite à l’abandon de ce projet, j’avais fait une intervention au Conseil général en novembre 2007 pour implorer le Conseil communal de repartir le plus vite possible avec un nouveau projet en lui disant: si un projet ne démarre pas tout de suite, je ne nagerai pas avant 2018. Nous voilà bientôt en 2020! Il y a un mois, la Ville de Berne acceptait un projet de construction d’un espace dédié aux bains avec un bassin de 50 mètres. Son ouverture est planifiée pour 2023. Les Freiburger Nachrichten ont relaté les nombreuses péripéties et les années de bataille afin d’obtenir cette acceptation par 85% des votants.

Die Freiburger Nachrichten haben getitelt: 50 Jahre für 50 Meter.

A Lausanne, sur le site de Malley, les municipalités de Lausanne et région, 29 communes de l’agglomération, ainsi que celles de Renens et Prilly et le Conseil d’Etat ont réuni leur force pour un complexe sportif qui comprendra en 2022 une piscine olympique de 50 mètres. Les Fribourgeois devraient-ils vivre dans un no man’s land aquatique? Que de palabres, que d’études, que de projets avortés, que de projets loufoques amenés sur la place publique ces dernières années et ces derniers mois!

Concernant les infrastructures de natation, il est vrai que le Conseil d’Etat ne doit pas, que les communes ne peuvent pas et que l’Agglo et les Préfectures ne veulent pas. Corollaire de ces constations, la population est prise en otage. Rien ne bouge. Il y a une année, notre Conseil a accepté un crédit d’étude de 1.3 million de francs pour un bassin de 25 x 25 mètres sur le lieu des anciens abattoirs. J’en viens à mes questions.

- Le contrat de bail avec le locataire brassant de la bière a-t-il été bien résilié en bonne et due forme afin que la destruction de ces bâtiments puisse débuter sans délais supplémentaires?

- Où en est le projet de la piscine?

- Le Plan financier est-il en train de prendre forme et si oui, quel pourcentage de promesses de participation le Conseil communal pense-t-il avoir déjà atteint?

Notre canton et sa population ne peuvent pas rester sur le carreau concernant un bassin de 50 mètres. Comme le démontre ma rhétorique ci-dessus, aucun projet fiable pour un tel bassin n’est en vue. Le Conseil communal aurait-il la volonté d’étudier la possibilité d’aménager un bassin de 50 mètres sur le site des abattoirs à la place d’un bassin de 25 x 25? Tout le monde sait que la pyramide des âges va voir les étages des 50 ans et plus gonfler vertigineusement ces prochaines années avec l’arrivée des baby boomers dans cette tranche d’âge. La pratique de la natation, entre autres, est le meilleur remède à de nombreux maux. Des assurances et des caisses maladie ont-elles été contactées afin que celles-ci participent au Plan financier? Et si la Ville de Fribourg, via notre Conseil communal, parvenait-elle à édifier ce que d’aucun n’ont jamais réussi ces derniers temps? J’ai hâte d’entendre les réponses de notre Conseil communal.

912.311.01 Reprise inventaire salle des fêtes

**Aebischer David** (PLR). Mon intervention concerne la rubrique 912.311.01 figurant en page 48, et plus particulièrement la page 21 du Message accompagnant le budget 2020. A la lecture de cette dernière, on apprend que la convention de bail avec l’interSociétés a été résiliée et que l’exploitation de la salle des fêtes est reprise par le Service des sports.

Ma question est la suivante: quelle est ou quelles sont les nouvelles affectations prévues pour cette salle? Est-ce que cela sera transformé en nouvelles halles de sports, en des bureaux pour le Service des sports, ou autres?

913 Patinoires

913.316.00 Location locaux P1

913.436.20 Remboursements de tiers

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Le groupe a longuement analysé le budget des patinoires. Nous sommes d’avis que la convention devrait être signée avant l’ouverture de la patinoire rénovée puisqu’après, la Commune n’aura plus de moyens de pression pour que cette convention soit signée.

Par rapport aux rubriques 913.316.00 (13’000 francs) et 913.436.20 (500’000 francs), nous avons appris que ces montants sont basés sur un tarif de 80 francs/heure pour le travail des employés de la Commune qui serait facturé à L’Antre SA. Est-ce que cette société est au courant de cette fixation de tarif vu qu’il s’agit quand même d’un assez gros montant. Ce n’est en fait pas purement une recette, mais ce sont des prestations que la Commune va facturer à L’Antre SA. Est-ce que cette société est au courant de cet arrangement?

  Bains de la Motta

**Rugo Claudio** (PA). J’avais posé la question de savoir s’il était possible d’installer un plongeoir aux Bains de la Motta et on m’avait répondu que cela était de la compétence des Bains de la Motta SA. Est-ce que l’on pourrait savoir le pourcentage ou le nombre d’actions que la Ville de Fribourg détient auprès des Bains de la Motta et aussi ce que cela représente, en pourcents, par rapport à l’ensemble du capital? Je souhaite savoir si le pourcentage est de 30%. La réflexion que l’on a faite serait complètement fausse car c’est le capital qui décide. J’aimerais bien connaître ce pourcentage.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports**. Je vous propose que ce soit plutôt M. le Syndic et Mme A. Burgener Woeffray qui répondent à la question de M. G.-N. Jelk en lien avec la piscine. Je vais répondre à la question de M. D. Aebischer en lien avec la rubrique 912.311.01 et l’affectation future de la salle des fêtes.

A ce stade, comme vous l’avez compris, le Conseil communal va casser ce bail au 31 décembre 2020. A partir du 1er janvier 2021, il a accepté le principe de confier au Service des sports la gestion de cette salle. Il a aussi demandé à la Direction des Sports de venir très rapidement avec un projet concret au début de l’année prochaine. C’est aussi ce que j’ai répondu lors de différentes questions émanant de sociétaires lors de l’assemblée générale de l’interSociétés. Comme l’a dit M. D. Aebischer, c’est la nouvelle loi sur les jeux d’argent et son règlement d’application, qui doit encore être peaufiné et mis en application dans le Canton de Fribourg, qui casse le modèle des lotos à la fribourgeoise. Jusqu’alors, ce modèle permettait même à certains privés d’en faire une activité commerciale ou, pour l’interSociétés notamment, d’avoir un fond d’égalisation qui garantissait qu’aucune perte n’était de mise si on organisait un loto. Les 50% des montants investis devront à l’avenir être redistribués, alors qu’aujourd’hui ce sont 25%. Il est clair que cela rend l’organisation de lotos beaucoup moins intéressante. Chaque société pourra, si elle le désire, organiser jusqu’à deux lotos par année. En effet, vous aurez compris qu’il est probable que les lotos ne soient plus une activité suscitant le même engouement auprès des sociétés de la ville. Il est vrai que certaines d’entre elles faisaient de jolis bénéfices avec ce genre d’activité. Les réflexions en cours pour la salle portent sur une installation sportive d’appoint et une installation pour organiser des événements, des conférences et, pourquoi pas, des lotos pour des sociétés qui désireraient en organiser à leur propre compte. Je vous promets que l’année prochaine, je pourrai vous dévoiler le projet beaucoup plus en détail. Toutefois, celui-ci n’étant pas ficelé, je ne peux malheureusement pas vous en dire plus pour l’instant.

Concernant la rubrique 913. Effectivement, le Conseil communal et le chargé de projet travaillent avec L’Antre SA pour réaliser ces conventions d’exploitation qui sont assez complexes. L’année dernière, je vous avais dit que la priorité avait été donnée à la convention de contracting. Celle-ci est bel et bien sous toit. Quand vous dîtes que l’on n’a peu ou pas de moyens de pression, c’est vous qui le dîtes. Aujourd’hui, le personnel des Sports effectue des travaux de quantité équivalente à ce qu’il effectuait avant le transfert de propriété. Si le personnel des Sports n’y va plus, c’est un assez grand moyen de pression puisque le travail qu’il fait est conséquent et indispensable à la bonne tenue des matchs. Nous avons des moyens de pression mais, vous avez raison M. J.-P. Wolhauser, il faudra terminer rapidement cette négociation et mettre sous toit cette convention d’exploitation.

Pour ce qui est de la rubrique 913.436.20 (500'000 francs), vous vous rappelez que la Commission financière avait demandé au Conseil communal de chiffrer les heures de travail du personnel des Sports. En fait, ces 500’000 francs correspondent aux heures effectives, c’est-à-dire la valeur du travail fourni par le personnel d’exploitation des Sports pour le club. En fait, c’est la valeur idéale que nous devrions à terme réussir à facturer au club. Dans le budget, vous avez vu que ce montant se monte à 500’000 francs. Je doute que nous arrivions dans les comptes à ce montant, tout simplement parce qu’entre le moment où nous avons chiffré les heures et le moment où le budget a été arrêté, le club et L’Antre SA ont écrit au Conseil communal pour maintenir aux conditions du forfait l’exploitation par le Service des sports pour la saison 2019-2020. Le Conseil communal a accepté ceci le 19 septembre de cette année. Néanmoins, vous avez raison M. J.-P. Wolhauser, ces 500'000 francs représentent un grand montant. Ce sont les montants effectifs en heures de travail qu’effectue le Service des sports. J’entends bien à terme pouvoir les facturer ou alors il faudra que le club trouve un autre prestataire de services.

**Steiert Thierry, Syndic**. Je reviens juste sur la question de M. G.-N. Jelk concernant la piscine. Ensuite, je passerai la parole à Mme A. Burgener Woeffray.

Il s’agit ici d’un dossier transversal car pratiquement toutes les Directions sont touchées. C’est aussi un projet stratégique du Conseil communal pour la législature 2016-2021. Comme M. G.-N. Jelk l’a mentionné à juste titre, nous avons attendu assez longtemps, nous avons perdu beaucoup de temps en essayant de trouver des solutions avec d’autres collectivités publiques, en tenant compte des aspects régionaux. Ce n’est pas comme ça que l’on va avancer. Le Conseil communal l’a reconnu en début de cette législature et c’est la raison pour laquelle il a clairement annoncé sa volonté de construire une piscine importante sur le site des abattoirs.

Le contrat avec la brasserie occupant actuellement ces locaux est à bien plaire. Cela veut dire que les exploitants de cette brasserie sont censés quitter les lieux dans un très bref délai, dès que nous serons prêts à démarrer concrètement les travaux de construction. Cela fait plusieurs années qu’ils sont censés chercher des locaux ailleurs. Je rappelle aussi que nous avons déjà rendu un service à cette brasserie puisqu’elle a dû quitter précipitamment les locaux du Couvent des Cordeliers où elle se trouvait préalablement. En effet, ce bâtiment a été également mis en rénovation. Puisque nous disposions du bâtiment des abattoirs, qui n’était pas utilisé à l’époque, nous le leur avons mis à disposition pour une utilisation temporaire. Ce fait était connu d’avance. Cette brasserie devra sensée quitter les lieux dans un délai relativement proche puisque nous espérons pouvoir avancer avec ce projet.

Pour ce qui est de la procédure actuelle, je vais passer la parole à Mme A. Burgener Woeffray. Je précise simplement que nous avons aussi toujours évoqué la nécessité impérative de construire sur cette parcelle, non seulement une piscine mais aussi des surfaces qui seront idéalement en lien avec des activités sportives. Il pourrait s’agir d’activités paramédicales, de réhabilitation ou autres, qui seront également dans un bâtiment que nous allons réaliser en surélévation de cette piscine. Je vous rappelle qu’elle se situe sur une des parcelles communales parmi les plus importantes ou les plus intéressantes stratégiquement parlant.

De plus, j’ouvre une parenthèse parce que j’ai trouvé la réponse à la question qui a été posée tout à l’heure sauf erreur par M. C. Rugo. La Ville de Fribourg détient 2’895 actions auprès des Bains de la Motta SA, ce qui fait un peu moins que 50%, la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg détient également 2’895 actions à 10 francs chacune. Dans l’ensemble, cela donne un capital-actions de 57’900 francs. Quelques actions qui sont détenues par des privés.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l’Edilité**. Comme vous le savez, vous avez libéré un crédit d’étude de 1.3 million de francs pour développer un projet. Pour ce faire, un PAD a dû être élaboré. La Ville l’a fait, mais elle n’a pas pu le déposer pour examen préalable au Canton car celui-ci attendait le dépôt du PAL. Le PAL a été mis en consultation de novembre à décembre 2018. Des oppositions ont été déposées sur ce périmètre qui se trouve en zone ville III. Des séances de conciliation ont eu lieu. Le Conseil communal a l’intention de déposer les modifications au PAL avant l’été 2020 et ensuite nous pourrions poursuivre avec l’élaboration du PAD.

Le présent chapitre n’appelant pas d’autres observations, il est ainsi adopté.

XI. AIDE SOCIALE (page 52-53)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

1130.365.30 Subvention Fondation Saint-Louis

**Rugo Claudio** (PA). Est-ce que le Conseil communal n’empiète pas sur le domaine privé des bistrotiers en multipliant les bistro-sociaux? Quand on a 200/300 client au Port et une dizaine dans les autres bistrots, c’est un peu dur pour eux. On a le Port en Basse-Ville et maintenant on a également l’Aigle Noir. On pourrait encore citer le café du Tunnel et la Tour Vagabonde. Ce sont des bistrots qui sortent du système capitaliste et qui font concurrence à des bistrotiers qui payent des impôts, des charges sociales, et qui payent 22 francs/heure le minima requis dans l’hôtellerie. Vous ne pensez pas que vous leur faites concurrence? C’est une bonne chose que de le faire, mais ne pensez-vous pas qu’il y a surnombre? Est-ce qu’il ne faudrait pas limiter un peu cette concurrence? Un ami m’a dit qu’il était payé 1 franc de l’heure pour travailler. 1 franc de l’heure c’est une honte à Fribourg. 1 franc de l’heure pour aller travailler à l’Aigle Noir.

1110.366.30 Prestations circonstancielles LASoc

**Jordan Marine** (PS). Ces prestations circonstancielles doivent contribuer à préserver ou favoriser l’autonomie et l’intégration sociale des bénéficiaires de l’aide sociale. Dans ce contexte, je m’étonne de voir que le montant des prestations circonstancielles baisse de 18%, donc près de deux fois plus que la rubrique «Forfaits d’entretien LASoc». Je précise encore qu’un rapport récent de Caritas propose la mise en place systématique de prestations complémentaires pour les familles afin de lutter contre la pauvreté, qui touche plus de 100’000 enfants en Suisse (soit un enfant par classe). J’en arrive à ma question: qu’est-ce qui justifie une baisse de 18% du montant entre 2019 et 2020 des prestations complémentaires? Est-ce que les services sociaux de la Ville de Fribourg n’ont pas une lecture un peu restrictive dans l’application des prestations circonstancielles?

**de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales**. Pour répondre à M. C. Rugo, cette subvention de la Fondation Saint-Louis ne concerne pas en tant que tel l’Aigle Noir. Elle concerne le chantier écologique, qui a été repris par la Fondation Saint-Louis, et plus précisément le personnel qui travaillait pour le chantier écologique. On met à disposition du personnel qualifié pour entourer les personnes. Le chantier écologique est une mesure d’insertion qu’organise la Fondation Saint-Louis. Avant, la Ville s’occupait de cette mesure d’insertion qui a été transférée à la Fondation Saint-Louis parce qu’ils ont justement des maîtres socio-professionnels. Ce sont des personnes qui sont à l’aide sociale et on veut les réinsérer dans la société. C’est une mesure que l’on pourrait dire bas-seuil car elle permet aux gens de reprendre pied dans une vie, disons, normale en ce sens qu’ils doivent se lever le matin, prendre le bus, aller sur des chantiers. Cela peut être des travaux de forêt comme au Bois de Mon Cœur. Ce sont ces personnes qui s’occupent de l’entretien, par exemple, du Bois de Mon Coeur ou des chemins du domaine qui appartiennent à la Bourgeoisie.

Vous parlez de l’Aigle Noir. C’est un problème qui ne concerne pas directement l’Aide sociale, mais la Bourgeoisie. Effectivement, c’est un restaurant d’insertion. Ce choix a été fait par le Conseil bourgeoisial et approuvé par l’Assemblée bourgeoisiale. Il faut savoir que le dernier tenancier a voulu quitter cet endroit plus rapidement. C’était difficile pour lui et il nous a demandé de ne pas mettre le poste au concours mais de trouver une solution. J’ai pensé à la Fondation Saint-Louis car je savais qu’elle cherchait un endroit pour faire des repas à domicile afin d’agrandir son offre. C’est une concurrence, mais est-elle déloyale? On fait des repas qui ne sont pas bon marchés. Les gens payent 20 francs le menu et 25 francs avec une entrée. Les prix du soir sont plus élevés. Si cela marche, c’est parce que ça plaît, le côté social plaît. Beaucoup de gens viennent pour le côté social et la nourriture est bonne. Dire que les salaires montent à 1 franc de l’heure, vous êtes seul responsable de ces dires. Je pense que cette affirmation est inexacte et est presque diffamatoire. Je crois que si quelqu’un a un respect pour les personnes qu’il emploie, c’est bien M. Bourquenoud et son équipe. On n’est certainement pas là pour exploiter les gens mais aussi pour leur permettre de s’intégrer dans la vie. Grâce au stage effectué, ils ont une ligne dans leur CV disant qu’ils ont travaillé à l’Aigle Noir et cela leur permet de trouver un travail. C’est dans ce but que ce bail a été donné à la Fondation Saint-Louis. En ce qui me concerne, je suis très contente du résultat et je ne suis pas la seule. Les échos que j’ai sont positifs.

J’en viens à la question de Mme M. Jordan. Les prestations circonstancielles, c’est l’aide matérielle que l’on donne aux bénéficiaires en plus du forfait d’entretien. Ce sont des prestations ponctuelles. Cela peut concerner la garde d’enfants, le mobilier, les frais d’inscription, etc. Ce montant correspond aux comptes 2018 et nous n’avons certainement pas une politique restrictive. Nous appliquons les normes CSIAS. Il est vrai qu’il y a moins de personnes à l’aide sociale mais cela est un phénomène qui se manifeste aussi dans les autres villes de Suisse. Si vous avez vu les statistiques publiées par l’Union des villes suisses, il y a moins de personnes à l’aide sociale parce qu’il y a moins de chômage, et c’est tant mieux. Par contre, lorsqu’une personne se retrouve à l’aide sociale, nous appliquons les normes CSIAS et nous donnons toutes les aides dont elle a besoin, ainsi que les aides pour payer les primes d’assurances.

Le présent chapitre n’appelant pas d’autres observations, il est ainsi adopté.

XII. CURATELLES D’ADULTES (page 54)

Pas d’observations. Adopté.

XIII. AGGLOMERATION (page 55)

Pas d’observations. Adopté.

BUDGET PAR NATURES (pages jaune narcisses)

**Schenker Claude** (PDC/PVL). J’ai choisi d’attendre ce moment pour parler des charges du personnel. Il y a six ans, j’ai eu l’avantage de commenter un budget 2014 et je m’exprimais ainsi: «Les dépenses de personnel représentent 56 millions pour 2014, soit près de 30% du budget. Or le Plan financier jusqu’en 2018 nous propose d’augmenter ce poste de 1.5% par an […], c’est-à-dire de dépenser près de 900’000 francs de plus chaque année. Résultat dans cinq ans: ce seraient 4.5 millions de dépenses supplémentaires. Loin de moi l’idée de licencier qui que soit – car je sais que le personnel de la Ville est compétent et engagé et je salue ici son très bon travail et ses grands efforts – mais ne me dites pas qu’il est impossible de mieux maîtriser ce poste, quand bien même la population continuera d’augmenter».

Ce petit rappel car il m’est apparu intéressant de faire le point ce soir, un peu plus de cinq ans plus tard. C’est dans ce budget par natures que c’est le plus visible: et il ne faudrait d’ailleurs pas du papier «alpestrement» dénommé narcisse, mais plutôt rouge vif! On était à 56 millions au budget 2014. On en est à quasiment 62 millions aux comptes 2018. 6 millions en cinq ans: chaque année se sont 1.2 million de plus pour le personnel. Le Conseil communal a ainsi dépassé ces dernières années de 33% son propre plan, pourtant bien large.

Mais il y a plus. Pour 2019 et 2020, ce sont cette fois-ci 2.1 millions de plus par an que le Conseil communal envisage de dépenser pour le personnel. Et je le redis, je ne demande ni suppression de poste ni Personal Stop et je pourrais même saluer le renforcement de l’un ou l’autre service. Mais je ne saurais cautionner ce qu’il faut désormais appeler de la démesure.

Cela donne en chiffres:

- 19.8 EPT en plus, en 2020;

- 2.7 millions de dépenses en plus uniquement pour cette année;

- Une augmentation annuelle de 4.3% contre les déjà très généreux 1.5% annoncés.

Bien sûr et heureusement, il y a de petites explications, mais elles sont partielles. Il n’y a rien qui justifie un laisser-aller ou la création de postes tous azimut, comme en témoignent quand même les pages 25 à 28 du Message. Je ne veux pas en citer l’un ou l’autre, car je ne veux pas qu’un employé en particulier se sente visé. C’est en revanche la gestion du personnel en général qu’au nom du groupe je me dois de pointer du doigt. Car dans le même temps, la population augmente de 0.2%: (+4.3% en personnel, +0.2% en contribuables: cherchez l’erreur!). Malgré tout, le Plan financier continue à tabler sur +1.5% de plus chaque année pour le personnel. Ce serait donc à l’avenir par an au minimum 1 million de plus, et ce pour autant que le Conseil communal se tienne enfin à ses propres objectifs.

Sehr geehrter Herr Stadtamman, sehr geehrte Damen und Herren Gemeinderätinnen und Gemeinderäte, krass fehlt es an einer Steuerung der städtischen Personalpolitik.

**Steiert Thierry, Syndic**. Effectivement, on peut comprendre que si on fait une comparaison sur plusieurs années, l’augmentation de la charge salariale ainsi que du personnel en équivalent plein temps peut sembler importante. Je peux répondre à M. C. Schenker de la manière suivante. Tout d’abord, je crois qu’il y a incontestablement une augmentation des tâches qui ne cesse de se manifester ces dernières années. Ce sont des tâches notamment liées aux attentes légitimes de la population et qui peuvent se présenter dans tous les services, que ce soit notamment:

* dans les services de Mme A. de Weck. Nous avons eu du rattrapage à faire pour les accueils extrascolaires. On a dû créer de nouvelles places parce que l’attente était nettement plus forte que l’offre. Il était légitime que l’on crée des places pour la petite enfance;
* dans les services de A. Mme Burgener Woeffray. Le secteur Energie et développement durable était pratiquement inexistant il y a quelques années en arrière. Il y a trois ou quatre ans, on n’avait pas de Commission d’énergie communale et de secteur Energie et développement durable. Nous avons dû engager du personnel. Aujourd’hui, on identifie les défis de l’approvisionnement en énergie comme un des défis majeurs de notre collectivité. Ce serait une défaillance de gouvernance ne pas engager de personnel et de ne pas créer des emplois dans ce genre de situation.

Ce que je peux vous dire aussi, c’est qu’il n’y a pas de «Steuerungsausfall». Au contraire, nous appliquons une procédure rigoureuse du budget en matière de personnel chaque année. Il y a une séance du Conseil communal dans toute la procédure budgétaire qui est spécialement consacrée aux demandes de postes et vous pouvez me croire, c’est la plus difficile et la plus désagréable de toutes les séances liées au budget. Ce ne sont pas mes collègues qui vont me contredire car c’est à cette séance-là que nous devons renoncer chacun à certains postes. Le résultat est néanmoins celui que vous voyez. Il est le résultat non pas d’une liste au Père Noël, mais le résultat d’une réflexion stratégique et réfléchie, accompagnée de notre Service RH et des Finances. Ce ne sont pas juste des voeux pieux qui sont repris tels quels dans le budget. Ce que vous voyez dans le budget est le fruit d’une réflexion qui repose sur une volonté de rigueur dans la création des postes.

Le présent chapitre n’appelant pas d’autres observations, il est ainsi adopté.

**Le Président**. Nous en avons terminé l’examen du budget de fonctionnement 2020 de la Commune. Il n’y a pas de vote final à ce stade. L’heure étant très avancée, je lève la séance et nous continuerons demain à 19.00 heures.

La séance est levée à 23.24 heures.

Fribourg, le 13 janvier 2020

MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

|  |  |
| --- | --- |
| Le Président: | Le Secrétaire de Ville adjoint: |
| Blaise FASEL | Mathieu MARIDOR |
|  |  |
|  | Le Secrétaire de Ville: |
|  | David STULZ |